

REVUE D'INFORMATION SOCIALE

81

**L'ANNÉE SOCIALE
EN CHIFFRES**

Directeur de la revue

Marcel Fallet

Secrétaire de rédaction

Odile Benoist

Comité de rédaction

Hélène Assimacopoulos – Odile Benoist

Daniel Dind – Italo Musillo

Collaborations

Antonio Arce – Jeannie Coray – Brigitte Dumas (Genève)

Bridget Dommen (Genève) – Jean-Pierre Fragnière (Lausanne)

Nicolas Queloz (Fribourg) – Michel Vuille (Genève)

Promotion et diffusion

Françoise Champanhac

Composition et montage: CITP

Impression: SRO-Kundig SA

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

La reproduction des textes parus en **Expression** est souhaitée, sous réserve de la mention de leur source.

Expression, revue d'information sociale, est éditée par le service d'information sociale et juridique de l'Hospice général
12, Cours de Rive – c.p. 430 – 1211 Genève 3
tél. 022/736 31 32 – fax 022/736 35 46

Parution: 6 fois par an – abonnement annuel: Fr. 50.-
abonnement étudiant: Fr. 30.-
abonnement étranger: Fr. 50.-
région frontalière: FF. 150.-

Reconduction d'office s'il n'y a pas d'annulation.

sommaire

Décembre 1993 - n° 81



Couverture :
Image Bank

Editorial

- 3 **La solidarité
un état d'esprit...
...et un partage** Noël Constant
Jean-Pierre Gontard

Dossier

- 7 **L'année sociale en chiffres
Genève 1992-1993** Italo Musillo
- 9 ♦ **Panorama social**
- 11 **données DPSSP/OCSTAT**
- 29 ♦ **Aide sociale**
- 30 **données HG**

Actualités

- 42 **Soins palliatifs
à domicile** Hélène Assimacopoulos
- 45 **Association Solaris** Jean-Yves Rouchouse
- 48 **Nouvelles brèves** Daniel Dind
- 55 **Le point sur...
les mesures protectrices
de l'union conjugale** Jeannie Coray
- 57 **Actualité législative** Antonio Arce

Documentation HG

- I-III **Acquisitions récentes** Ghislaine
Tonascia-Ledru

...et un partage

La solidarité : un état d'esprit, une attitude, oui, mais dans la pratique comment se manifeste-t-elle ? Je vous propose trois éclairages qui pourraient nous aider à nous retrouver nombreux et unis en décembre :

- pour qu'il y ait solidarité, il faut être au moins deux,
- pour qu'il y ait solidarité, il faut partager quelque chose,
- pour qu'il y ait solidarité, il faut qu'il y ait ouverture et tolérance, tout spécialement vis-à-vis des multiples formes que peut revêtir l'engagement solidaire.

Pour qu'il y ait solidarité, il faut être au moins deux. Glisser une pièce dans un tronc, vider ses armoires dans un sac «Texout», signer une protestation outrée face à une injustice à Genève ou au Burundi, c'est bien ! Mais ce n'est qu'un pas dans la bonne direction. La solidarité implique aussi que les deux visages se connaissent, se comprennent (au moins en partie) et se respectent. Le geste anonyme, le don sans la curiosité de l'autre, la contribution matérielle sans suite, sont à la solidarité ce que les briques sont à une maison : indispensables et insuffisantes. Ce sont l'ouverture culturelle et la curiosité qui valorisent les gestes solidaires.

Sans partage, il n'y a pas vraiment solidarité. Consacrer les surplus aux nécessiteux, attendre la retraite pour donner son temps à une bonne cause, subventionner les associations de bénévoles pendant les années de surplus fiscal, c'est bien. Partager ses ressources en tout temps, consacrer une part de son attention et de son énergie à la coopération avec les peuples du Sud, donner régulièrement les moyens de travailler au secteur social (que les budgets publics soient ou non déficitaires), c'est ça le partage, c'est ça la solidarité mise en pratique.

Ma solidarité vaut plus que la tienne... mes pauvres sont plus pauvres que les tiens... mon engagement est plus sincère que le tien... mon parti est le seul à être solidaire... Combien de fois faudrait-il encore entendre de telles réflexions ? La solidarité est un état d'esprit mis en pratique dans la vie de tous les jours en partageant avec l'autre, proche ou lointain, et en s'intéressant à lui. Il peut y

La solidarité

un état d'esprit...

Mot clef ou mot pour bien faire. Dans un paysage en difficultés, crispé dans son avenir, nous sommes à la recherche d'un nouveau souffle, d'un plus, de nouvelles bases relationnelles. Car c'est bien de cela qu'il s'agit.

Comment vivre autrement, comment vivre ensemble? Est-ce qu'une **solidarité** permettrait de renaître, d'ouvrir de nouvelles portes et de réveiller notre conscience?

Il suffirait de regarder autour de nous, ici et là tout près de notre environnement et d'avoir à portée de main un chômeur, un sans-abri, un toxicomane, un pauvre, un handicapé, et encore..., pour se sortir du marasme et de notre existence actuelle et que tout aille mieux.

Pourquoi un mois de solidarité? Cela devrait être une démarche naturelle, un geste simple, une pensée simple, mais cela ne va pas de soi, c'est un effort à faire, à vivre, à repenser.

Voilà où nous en sommes: envisager la solidarité comme un exercice à faire, se donner des devoirs, être avec l'autre, vivre avec, imaginer le chemin à prendre, la voie à suivre.

Si nous en sommes là, c'est que nous fonctionnons bien mal!

Genève n'échappe pas à ces nouvelles tendances consistant à balayer devant sa porte, repenser, créer de nouvelles convivialités. Mais que l'on ne s'y méprenne pas, les relations humaines ne sont pas un exercice artificiel que l'on programme à un moment donné.

La solidarité, si elle doit être repensée, vécue, c'est une façon de vivre et de promouvoir un état d'esprit avec la création de nouvelles relations entre tous.

Un mois de solidarité, oui, à condition qu'il y ait d'autres mois qui se suivent, que ce soit une mise en route pour toujours. Une solidarité pour refaire partir l'économie, basée uniquement sur une action matérielle, serait fausse.

La solidarité c'est comme le soleil, c'est nécessaire à la vie, ça réchauffe, ça éclaire, et «ça fait du bien par où ça passe».

Elle vit à travers nos joies, nos peines, nos regards, nos sensibilités, ce quelque chose d'humain qui nous pose la question... que fait-on sur cette terre?

Noël Constant*

* Educateur de rue, président des associations Carrefour et «la Coulou», lieu d'hébergement pour sans-abri.

avoir de multiples formes d'engagement, toutes aussi respectables les unes que les autres : la Somalie ou la Roumanie, les drogués ou les chômeurs, les personnes âgées ou les femmes opprimées ; la concurrence crée l'émulation dans les milieux économiques ou chez les chercheurs, mais elle peut désorganiser sérieusement le secteur social en suscitant des rivalités stériles. L'attitude est fondamentalement la même, que l'on travaille avec le Nord, le Sud, l'Est ou l'Ouest, le proche ou le lointain. Les personnes solidaires ont entre elles beaucoup plus de liens que de divisions. Trop souvent, les milieux sociaux, les bénévoles ou les milieux de la coopération au développement donnent l'impression de n'être intéressés que par leurs spécialités et par la défense de leurs territoires.

Le mois de décembre sera un moment privilégié pendant lequel tous les Genevois qui mettent en pratique leur solidarité vont se retrouver. Certains vont se découvrir et des synergies vont se créer. D'autres vont s'engager concrètement pour la première fois. Les habitants de Genève quels qu'ils soient, les politiciens quels qu'ils soient, les jeunes quels qu'ils soient vont enfin découvrir un des secrets les mieux gardés du canton : l'amicale des milieux solidaires genevois est le véritable parti majoritaire de la République.

*Jean-Pierre Gontard**

* Président de la Fédération genevoise de coopération.

Les auteurs de cet éditorial sont tous deux acteurs du mois de décembre 1993 : **Genève solidaire**.

L'année sociale en chiffres

Genève 1992-93

Italo Musillo

«L'année sociale en chiffres» en est à sa troisième parution. Fruit d'une collaboration née en 1990 entre le Département de la prévoyance sociale et santé publique (DPSSP), l'Office cantonal de statistique (OCSTAT) et l'Hospice général (HG), elle poursuit sa mission d'information particulièrement appréciée par les responsables et les praticiens du champ social genevois.

Le lecteur bien introduit dans «le paysage des chiffres» notera immédiatement que l'image donnée ici est loin d'être exhaustive. La mission d'**Expression** étant clairement définie par son sous-titre de revue d'information sociale, les auteurs se sont consciemment disciplinés afin de contenir l'éventail des thèmes dans des limites pouvant préserver l'équilibre de l'ensemble des rubriques de notre publication.

Ainsi, la statistique vient enrichir l'information sociale sans qu'**Expression** ne devienne une revue spécialisée dans son traitement.

Dans ce même esprit, les quelques lignes «d'ouverture» qui précèdent la palette des tableaux préparée par l'OCSTAT et celle des graphiques préparée par le service études et statistiques de l'HG ne constituent en rien une analyse quantitative, mais un simple rappel des évidences les plus saillantes exprimées par les chiffres.

Enfin, pour alléger le texte, nous avons renoncé à insérer des explications méthodologiques. Le lecteur désireux de connaître les critères de collecte et de sélection sur lesquels s'appuient les informations qui suivent obtiendra une réponse satisfaisante en consultant la précédente édition de «L'Année sociale en chiffres»¹ et notamment l'intéressante introduction de Dominique Frei, directeur adjoint de l'OCSTAT.

¹ N° 71/1992. La rédaction d'*Expression* se tient à la disposition de celles et ceux qui souhaiteraient obtenir cet exemplaire de la revue.

Organisation de l'information

L'ensemble des informations chiffrées est organisé en deux parties. La première, construite par L'OCSTAT, touche à la réalité sociale de l'ensemble du canton de Genève sans prendre en compte l'activité exercée par l'Hospice général. La deuxième, assemblée par le service études et statistiques de cette dernière institution, esquisse un portrait sociodémographique succinct de la population qui s'adresse à l'HG et de quelques-unes des difficultés sociales qu'elle présente.

Ainsi les deux volets se complètent tout en se distinguant de par leur contenu et leur angle d'observation. Car, tandis que l'OCSTAT gère une information qui lui est fournie par une multitude d'instances cantonales, l'HG la puise en entrant en contact direct avec la population des assistés. De même, l'année statistique prise en compte par l'OCSTAT se calque sur l'année civile, janvier à décembre, celle de l'Hospice général couvre la période mai-avril. Le mode de présentation des données est également différent. Dans le premier volet, la réalité sociale s'exprime au moyen de tableaux¹, dans le second au moyen de graphiques². Ce n'est pas un choix dichotomique volontaire, mais un signe ultérieur de modes complémentaires d'expression utilisés dans la description chiffrée du panorama social. Ce qui, par ailleurs, permettra au lecteur un peu perdu dans le labyrinthe des chiffres de savoir à tout moment dans quel territoire il est en train de se promener, celui de l'Hospice général ou celui, plus vaste, constitué par tout le canton.

¹ Voir index en p. 28.

² Voir index en p. 41.



Photo Yolande Gavaggio

Quelques faits saillants

Cette partie est axée sur huit domaines : population, emploi, santé, enseignement, logement, assurances sociales, prestations sociales et enfin décisions et mesures judiciaires.

Le lecteur pourra constater d'une part une série de variations modérées intervenues d'une année à l'autre, d'autre part les grandes mutations qui distinguent souvent très nettement la période des années 80 de celle du début des années 90. Voici quelques exemples intéressants de mutations qui ont particulièrement retenu notre attention.

La population (tableaux 1 à 6)

Deux phénomènes semblent particulièrement dignes d'intérêt à l'intérieur de cette rubrique : le vieillissement de la population et la modification du processus migratoire.

Tandis que la population âgée (tab. 2) poursuit, dans les années 90, son lent mais imperturbable accroissement déjà évident au cours de la décennie précédente (de 13,3 à 13,6% entre 1988 et 1992), le mouvement migratoire effectue un mouvement contraire : une ascension dans les années 80 et un fort decrescendo dans les années 90 (tab. 6). Cette inversion de tendance est d'autant plus grande en ce qui concerne les requérants d'asile dont le nombre de demandes a chuté très nettement (58%) entre 1991 et 1992.

Cela ne signifie pas pour autant que le volume global de la population des étrangers se soit réduit car, par le jeu des naissances et des regroupements familiaux, la part des étrangers est passée, entre 1988 et 1992, de 35,4 à 37,1%.

L'effectif de la communauté italienne accuse une baisse évidente à la suite d'un mouvement de retour amorcé à la

fin des années 80. Il reste néanmoins en position dominante avec la présence de 27.626 personnes. Les Portugais par contre, deuxième grande communauté d'étrangers, se situent dans un mouvement totalement opposé : leur présence augmente sans cesse, passant de 14.790 en 1988 à 24.236 en 1992.

L'emploi et la vie active

(tableaux 7 et 8)

Parmi les multiples éléments dignes d'intérêt que l'on peut relever en observant les tableaux mentionnés, c'est évidemment l'évolution de la courbe du chômage, et notamment celui de longue durée, qui retient tout particulièrement l'attention. Le nombre de chômeurs de longue durée (tableau 8, dernière partie) est en effet passé de 208 à 940 personnes dans la période 1991 à 1992, alors qu'il se limitait à 76 sujets en 1990.

L'incidence du chômage sur l'activité exercée par l'Hospice général au cours de ces dernières années est à son tour clairement lisible dans le graphique XII et le tableau XIII que l'on trouve dans la deuxième partie de « l'Année sociale en chiffres ».

La lecture du graphique XII, et notamment la chute de la courbe des avances chômage faites par l'HG, surprendra le lecteur à première vue. L'effet de sur-

prise n'est que le résultat d'une redistribution des rôles entre l'Hospice général et la Caisse cantonale d'assurance chômage qui, depuis 1992, effectue une partie des avances.

La santé (tableaux 9 à 12)

Un phénomène majeur a attiré notre attention dans ce domaine : la coïncidence très évidente entre la nouvelle politique d'aide à domicile et la baisse généralisée du taux d'occupation des lits dans les établissements sanitaires du canton (tableaux 11 et 12).

Les prestations et assurances sociales

(tableaux 19 à 31)

C'est à l'intérieur de cette rubrique que l'on repère le plus grand nombre d'éléments permettant d'évaluer l'évolution des besoins sociaux de la population, des moyens mis à disposition et de l'engagement des instances publiques du canton.

On notera ainsi quelle a été dans le temps la part des dépenses médico-sociales engagées, l'évolution autant des allocations versées par l'OAPA (tab. 22) que des secours bruts versés par l'assistance publique à domicile (id.) et, enfin, l'évolution très importante des prestations cantonales en faveur des chômeurs (tab. 28). ■

Données de l'Office cantonal de statistique* et du Département de la prévoyance sociale et santé publique

Tableau 1

Population

Population résidente, selon le sexe et les groupes d'âge

Situation au 31 décembre

	1988	1989	1990	1991	1992
Population totale	378 487	379 811	382 543	384 657	386 999
Hommes	180 174	180 915	182 252	183 119	184 087
0-19 ans	40 709	40 799	41 117	41 563	41 912
20-64 ans	120 822	121 313	122 048	122 162	122 493
65-79 ans	14 596	14 622	14 848	15 138	15 333
80 ans ou plus	4 047	4 181	4 239	4 256	4 349
Femmes	198 313	198 896	200 291	201 538	202 912
0-19 ans	39 397	39 452	39 571	40 029	40 294
20-64 ans	127 306	127 501	128 378	128 983	129 612
65-79 ans	21 707	21 721	21 812	21 855	22 146
80 ans ou plus	9 903	10 222	10 530	10 671	10 860

Source: OCSTAT¹ (voir la liste de sigles en page 26)

Tableau 2

Population résidente âgée de 65 ans ou plus, selon le sexe
et les groupes d'âge ou l'état matrimonial

Situation au 31 décembre

	1988	1989	1990	1991	1992
Population de 65 ans ou plus	50 253	50 746	51 429	51 920	52 688
Hommes	18 643	18 803	19 087	19 394	19 682
65-69 ans	6 567	6 709	6 723	6 735	6 754
70-74 ans	4 298	4 243	4 552	4 875	5 077
75-79 ans	3 731	3 670	3 573	3 528	3 502
80-84 ans	2 538	2 589	2 585	2 529	2 547
85-89 ans	1 132	1 193	1 242	1 273	1 304
90 ans ou plus	377	399	412	454	498
Célibataires		1 261	1 270	1 286	1 299
Mariés		13 886	14 150	14 394	14 628
Veufs		2 590	2 558	2 547	2 545
Divorcés		1 066	1 109	1 167	1 210
Femmes	31 610	31 943	32 342	32 526	33 006
65-69 ans	8 482	8 717	8 730	8 651	8 793
70-74 ans	6 420	6 298	6 595	7 020	7 380
75-79 ans	6 805	6 706	6 487	6 184	5 973
80-84 ans	5 341	5 467	5 514	5 565	5 584
85-89 ans	3 133	3 199	3 383	3 434	3 439
90 ans ou plus	1 429	1 556	1 633	1 672	1 837
Célibataires		3 908	3 962	3 929	3 950
Mariées		10 857	11 054	11 245	11 539
Veuves		13 956	14 011	13 960	14 020
Divorcées		3 222	3 315	3 392	3 497

Source: OCSTAT¹

* 8, rue du 31-Décembre - 1207 Genève - tél. 787 67 83 - Contact: Alain Schweni.

Tableau 3

Population résidente étrangère, selon la nationalité

Situation au 31 décembre

	1988	1989	1990	1991	1992
Population résidente étrangère	134 086	135 844	139 168	141 614	143 671
En % de la population totale	35,4	35,8	36,4	36,8	37,1
Pays d'Europe	109 606	111 047	113 468	115 356	116 342
Allemagne	3 815	3 706	3 669	3 516	3 497
Belgique	1 333	1 348	1 373	1 376	1 397
Espagne	24 076	23 898	23 831	23 342	22 278
France	18 526	18 140	17 961	17 902	17 810
Royaume-Uni	5 265	5 090	5 005	4 864	4 933
Italie	29 490	28 942	28 455	28 043	27 626
Pays-Bas	1 210	1 152	1 171	1 181	1 172
Portugal	14 790	17 390	20 272	22 563	24 236
Turquie	1 310	1 387	1 518	1 646	1 716
URSS ¹	1 938	2 053	2 074	2 060	1 603
Yougoslavie ¹	1 482	1 771	2 062	2 787	3 318
Autres nationalités européennes	6 371	6 170	6 077	6 076	6 756
Pays extra-européens					
Amérique	8 399	8 353	8 470	8 515	8 936
Afrique	7 054	7 486	7 999	8 375	8 908
Asie	8 548	8 509	8 729	8 895	9 008
Océanie	411	386	441	420	421
Apatrides et inconnus	68	63	61	43	56

¹ A la suite de l'éclatement de l'ex-URSS et de la Yougoslavie, la répartition par pays de la population de ces régions n'est pas réglée, en particulier sous l'angle administratif. A titre d'exemple, les ressortissants de la Russie sont répartis à la fois sous «Russie» et sous «URSS».

Source: OCSTAT¹

Tableau 4

Réfugiés résidant à Genève, selon la nationalité¹

Situation au 31 décembre

	1988	1989	1990	1991	1992
Total	2 917	2 793	2 583	2 437	2 242
Afghanistan	94	104	96	93	87
Cambodge	104	98	91	84	80
Chili	239	207	181	166	155
Ethiopie	104	123	119	118	114
Hongrie	174	170	155	146	133
Pologne	203	195	163	153	133
Roumanie	537	513	481	448	408
Tchécoslovaquie	154	138	123	110	96
Vietnam	605	564	521	500	450
Autres nationalités	703	681	653	619	586

¹ Nombre cumulé des personnes et membres de leur famille ayant obtenu le droit d'asile. Ces personnes sont comprises dans la population résidente du canton.

Source: Registre central des étrangers (Berne)

Tableau 5

Requérants d'asile

	1988	1989	1990	1991	1992
Demandes déposées à Genève¹	832	1 252	1 888	2 134	890
Angola	72	107	209	160	11
Ethiopie	38	60	97	73	16
Iran	57	14	36	25	16
Liban	21	144	357	79	14
Sri Lanka	64	81	47	153	49
Turquie	341	401	121	75	28
Ex-Yougoslavie	5	17	210	416	181
Zaïre	27	112	164	246	98
Autres nationalités	207	316	647	907	477
Demandes traitées	795	834	844	2 338	2 294
Acceptées	73	63	80	67	63
Refusées	455	553	560	1 912	2 034
Radiées, retirées	267	218	204	359	197
Demandes cumulées en suspens au 31 décembre	1 218	1 635	2 676	2 467	1 030

¹ Il s'agit des requérants d'asile attribués au canton de Genève.

Source: Office fédéral des réfugiés (Berne)

Tableau 6

Mouvement démographique

Totaux annuels	1988	1989	1990	1991	1992
Mouvement migratoire¹					
Immigrés	27 803	28 494	28 078	26 035	23 864
Emigrés	27 269	28 245	26 448	25 252	23 189
Solde migratoire	534	249	1 630	783	675
Mouvement naturel					
Naissances	4 203	4 289	4 359	4 723	4 874
Décès	3 183	3 214	3 257	3 392	3 207
Solde naturel	1 020	1 075	1 102	1 331	1 667
Variation totale (solde migratoire + solde naturel)	1 554	1 324	2 732	2 114	2 342
Mariages	2 387	2 416	2 533	2 684	2 363
Divorces	1 073	1 100	1 060	1 199	1 283
Naturalisations	1 436	1 537	1 006	838	1 222

¹ Y compris les saisonniers.

Source: OCSTAT¹ - OFS² - Office fédéral des étrangers (Berne)

Tableau 7

Emploi et vie activeRépartition de la main-d'œuvre étrangère active dans le canton,
selon le type de permis

Situation à fin août

	1988	1989	1990	1991	1992
Total	115 431	118 294	122 870	122 455	120 548
Permis					
Etablissement	47 256	47 666	52 159	57 760	60 049
Annuel	17 897	18 984	17 634	14 010	12 273
Saisonnier	7 687	7 511	7 132	5 268	3 379
Frontalier	28 977	30 154	31 793	31 371	30 649
Exempt (fonctionnaires internationaux)	13 614	13 979	14 152	14 046	14 198
Nationalité¹					
Espagne	16 400	15 995	15 555	14 863	14 085
France	38 568	39 769	41 650	41 252	40 485
Italie	17 594	17 359	17 266	17 077	16 858
Portugal	13 331	14 800	16 556	16 574	15 983

¹ Fonctionnaires internationaux non compris.Source: Office fédéral des étrangers (Berne) - OCSTAT¹

Tableau 8

Places vacantes et chômeurs¹

Moyennes annuelles

	1988	1989	1990	1991	1992
Places vacantes	2 540	2 998	2 275	1 336	1 162
A plein temps	2 117	2 868	2 149	1 246	1 044
A temps partiel	423	130	126	90	118
Chômeurs	1 924	1 860	2 507	5 509	9 644
Sans emploi	1 794	1 704	2 399	5 214	8 981
Partiellement sans emploi	130	156	108	295	663
Sexe²					
Hommes	1 080	1 059	1 471	3 301	5 664
Femmes	714	801	1 036	2 208	3 980
Origine²					
Suisses	964	1 032	1 396	3 015	5 472
Etrangers	830	828	1 111	2 494	4 172
Groupes d'âge²					
Moins de 20 ans	9	13	19	68	148
20 à 29 ans	358	406	622	1 689	3 164
30 à 39 ans	528	552	769	1 618	2 748
40 à 49 ans	387	419	554	1 160	1 988
50 ans et plus	512	470	543	973	1 596
Durée de la recherche d'emploi²					
Jusqu'à 1 mois	732	482	602	874	1 175
2 à 6 mois	730	993	1 407	3 126	4 707
7 à 12 mois	277	323	422	1 302	2 822
plus d'un an	55	63	76	208	940
Taux de chômage (en %)³	1,1	1	1,2	2,7	4,1

¹ Sont considérés comme demandeurs d'emploi à plein temps qui chôment, les individus entièrement privés d'activité lucrative le jour du relevé, c'est-à-dire qui ne sont ni des actifs indépendants, ni liés par un contrat de travail. Ils sont donc en mesure de prendre emploi immédiatement.

Sont réputés demandeurs d'emploi à temps partiel qui chôment, les individus entièrement privés d'activité lucrative le jour du relevé, à savoir qui ne sont ni des actifs indépendants, dépendants, ni liés par un contrat de travail. Ces demandeurs d'emploi sont donc en mesure de prendre emploi immédiatement. Sont assimilés à la catégorie des demandeurs d'emploi à temps partiel qui chôment, ceux qui occupent déjà un emploi à temps partiel, mais qui cherchent à occuper un emploi à plein temps ou un autre emploi à temps partiel.

² En 1988, la répartition des chômeurs selon le sexe, l'origine, l'âge et la durée de la recherche d'emploi ne concerne que les chômeurs complets.³ En pour-cent de la population active de 1980.Source: OFIAMT³

Tableau 9

Santé**Cas nouveaux des principales maladies infectieuses¹**

Totaux annuels

	1988	1989	1990	1991	1992
Infections gastro-intestinales aiguës	420	649	756	615	703
Fièvre typhoïde et paratyphoïde	11	7	14	10	6
Hépatites infectieuses ¹	85	82	83	56	55
Méningite et septicémie à méningocoques	9	5	11	10	8
Tuberculose	96	88	129	73	60
SIDA ²	57	83	81	81	47

¹ Virus de l'hépatite A et B, cas aigus.² Relevé 1992 incomplet.

Source: Office fédéral de la santé publique (Berne)

Tableau 10

Toxicodépendances

	1988	1989	1990	1991	1992
Toxicomanie					
Dénoncations relatives à la consommation de stupéfiants dont personnes résidant en Suisse	515	907	1 028	1 157	2 445
Hommes	273	464	456	536	998
Femmes	434	745	875	1 004	1856
Autorisations de traitement avec la méthadone	81	162	152	153	286
Cures brèves	282	314	321	429	456
Cures à terme non défini	68	64	56	68	65
Nombre de patients	214	250	265	361	391
Alcoolisme	392	543	776	746	836
Personnes alcooliques à la Maison de l'Ancre	—	88	84	51	53
Personnes consultant la Division d'alcoologie (IUPG)	327	339	390	360	490
Personnes en traitement à Petit-Baulieu	—	—	—	125	115

Sources: Ministère public de la Confédération (Berne)

Service du médecin cantonal (Genève) – Rapport de gestion du Conseil d'Etat (Genève)

Tableau 11

Cliniques privées

	1989	1990	1991	1992
Nombre de lits	524	471	465	453
Patients hospitalisés	20 079	24 928	19 833	19 974
Durée moyenne de séjour (en jours)	5,47	5,74	6,34	5,90

Source: Association des cliniques privées de Genève, VESKA

Tableau 12

Etablissements publics médicaux

	1988	1989	1990	1991	1992
Hôpital cantonal universitaire					
nombre de lits (au 31 décembre)	1 565	1 549	1 549	1 549	1 438
nombre de malades hospitalisés ¹	36 515	37 588	38 471	39 371	38 798
durée moyenne de séjour	12,8	12,5	12,2	12,2	11,6
Hôpital de gériatrie					
nombre de lits (au 31 décembre)	320	320	320	304	304
nombre de malades hospitalisés ¹	2 084	2 258	2 345	2 393	2 425
durée moyenne de séjour ²	61,6	57,6	55,0	51,4	51,4
Centre de soins continus					
nombre de lits (au 31 décembre)	104	104	104	104	104
nombre de malades hospitalisés ¹	795	695	795	852	882
durée moyenne de séjour ²	50,5	58,4	48,8	45,8	47,4
Institutions universitaires de psychiatrie					
unités hospitalières					
nombre de lits (au 31 décembre)	366	361	354	350	350
nombre de malades hospitalisés ¹	2 211	2 203	2 241	2 229	2 424
durée moyenne de séjour ²	64,4	63,6	62,4	62,7	56,0
Hôpital de Loëx					
nombre de lits (au 31 décembre)	348	346	345	345	337
nombre de malades hospitalisés ¹	473	471	471	463	471
durée moyenne de séjour ²	943	887,7	855,3	840,0	617,4
Clinique de Joli-Mont					
nombre de lits (au 31 décembre)	104	104	104	104	104
nombre de malades hospitalisés ¹	1 395	1 358	1 392	1 523	1 623
durée moyenne de séjour ²	27,7	27,9	27,8	24,4	22,7
Clinique genevoise de Montana					
nombre de lits (au 31 décembre)	90	90	90	90	90
nombre de malades hospitalisés ¹	987	1 024	975	1 077	970
durée moyenne de séjour ²	26,1	25,9	27,4	22,4	24,4

¹ Malades présents au 1er janvier + les entrées pendant l'année.² Journées d'hospitalisation/sorties.Source: Etablissements publics médicaux (Genève), Statistique administrative compte annuel des établissements hospitaliers, OCSTAT¹

Tableau 13

Scolarisation/Placement**Petite enfance en institution¹**

Situation au 31 décembre

	1988	1989	1990	1991	1992
Nombre total d'enfants	3 822	3 978	4 167	4 248	4 387
à la crèche	1 055	1 051	1 165	1 187	1 428
à la garderie	1 186	1 333	1 235	1 231	1 248
au jardin d'enfants	1 581	1 594	1 767	1 830	1 711

¹ Non exhaustif; dénombrement selon les réponses des institutions (130 en 1990).

Source: SRS (4)

Tableau 14

Scolarisation

Situation au 31 décembre

	1988	1989	1990	1991	1992
Nombre d'enfants dans l'enseignement public infantin et primaire	27 096	27 201	27 970	28 437	28 808
en classes enfantines et primaires	26 206	26 292	27 059	27 525	27 863
en enseignement spécialisé	890	909	911	912	945

Source: SRS⁴

Tableau 15

Placement

	1988	1989	1990	1991	1992
Demandes de placement adressées au Service de protection de la jeunesse	1 087	1 101	1 118	764	999
Placements familiaux	855	846	846	598	815
Placements institutionnels	232	255	272	166	184

Source: Rapport de gestion du Conseil d'Etat (Genève)

Tableau 16

Logement et habitat**Logements**

	1988	1989	1990	1991	1992
Nombre de logements existants	182 727	184 281	186 454	188 677	190 441
Logements subventionnés ¹					
(au 31 décembre)	29 616	27 875	27 468	26 777	28 229
HBM	3 565	3 535	3 535	3 679	3 703
HLM	22 078	21 241	21 324	20 653	21 717
HCM	3 973	3 099	2 609	2 445	2 809
Logements subventionnés en % des logements existants	16,2	15,1	14,7	14,2	14,8
Nombre de logements construits	2 097	1 965	2 066	2 139	2 132
par les pouvoirs publics	521	583	428	383	525
avec l'aide des pouvoirs publics	426	513	785	691	733
sans l'aide des pouvoirs publics	1 080	869	853	1 065	874
Nombre de logements vacants (au 1^{er} juin)	529	736	823	1 490	1 710
Taux de vacance (en % des logements existants)	0,3	0,4	0,4	0,8	0,9
Commission de conciliation des baux et loyers, Affaires nouvelles	—	7 358	9 880	9 880	9 397
Allocations de logement²					
Nombre de bénéficiaires (situation en fin de période)	1 412	1 158	1 783	2 638	3 569
Versements du 1.11. au 1.10 (milliers de francs)	2 300	3 423	4 857	7 996	13 102
Montant de l'allocation par bénéficiaire (francs)	1 629	2 956	2 724	3 031	3 671
Demandes nouvelles	3 452	3 897	3 777	3 560	3 049

¹ Il s'agit uniquement des logements subventionnés par l'Etat de Genève.² Concerne les logements HBM, HLM et HCM.Source: OCSTAT¹

Tableau 17

Logements avec encadrement médico-social (D2)

Situation au 31 décembre

	1988	1989	1990	1991	1992
Nombre d'immeubles	11	11	11	14	15
Nombre de logements	828	827	869	921	977
Nombre de locataires	883	906	920	958	—
Age moyen des locataires ¹	78	77	77	78	78

¹ Concerne les 7 immeubles D2 (8 de 1990 à 1991 et 9 dès 1992) dont l'Hospice général assure la gérance sociale.Source: IUGG⁵ — HG⁶

Tableau 18

**Loyers¹ mensuels moyens des logements de 3 pièces habitables²
dans le canton de Genève**

Situation au 30 novembre

	1988	1989	1990	1991	1992
Ensemble des logements occupés	694	729	792	856	915
Logements loués					
à de nouveaux locataires	990	1 030	1 178	1 209	1 263
dont logements neufs	1 258	1 050	1 175	1 205	1 474
Logements à loyer libre loués à de nouveaux locataires	1 074	1 140	1 258	1 261	1 324
dont logements neufs	2 150	2 016	1 866	1 783	2 080
Logements subventionnés (HBM, HLM, HCM)	823	875	978	1 076	1 140
dont logements neufs	948	914	1 101	1 147	1 377

¹ Loyers sans les charges, location de garage et surtaxes non comprises.² Cuisine et fractions de pièces non comprises. Ce type de logement répond aux critères de logement moyen des ménages à Genève.Source: OCSTAT¹

Tableau 19

Assurances sociales**AVS et AI (rentes ordinaires et extraordinaires)**

Chiffres du mois de mars

	1988	1989	1990	1991	1992
Assurance vieillesse et survivants					
Nombre total de rentes de vieillesse et complémentaires de survivants	49 457	49 736	50 312	50 845	51 264
allocations pour impotents	599	664	771	844	910
Montants versés (milliers de francs)	64 148	64 727	69 806	70 626	80 325
rentes de vieillesse et complémentaires	60 322	60 921	65 765	66 568	75 775
rentes de survivants	3 503	3 446	3 594	3 560	3 941
allocations pour impotents	323	360	447	492	603
Assurance invalidité					
Nombre de rentes et d'allocations	10 123	10 668	11 261	11 966	12 830
rentes	9 620	10 113	10 676	11 356	12 180
allocations pour impotents	503	555	582	610	650
Montants versés (milliers de francs)	7 701	8 105	9 089	9 653	11 590
rentes	7 518	7 900	8 862	9 416	11 304
allocations pour impotents	183	205	227	237	286

Source: OFAS¹

Tableau 20

Assurance invalidité

	1988	1989	1990	1991	1992 ¹
Demandes nouvelles	2 526	2 531	2 626	3 157	3 616
Cas refusés par le secrétariat	40	44	79	59	77
Dossiers en cours	823	766	872	1 179	1 578

¹ du 1.2.92 au 31.1.93

Source: Rapport de gestion du Conseil d'Etat (Genève), Caisse cantonale genevoise de compensation AVS

Tableau 21

Assurance maladie

	1988	1989	1990	1991	1992
Assurés subventionnés	39 498	41 354	39 082	40 317	40 614
Subventions en faveur des assurés (milliers de francs)	20 071	17 445	17 826	18 279	18 126
Subventions acquises aux caisses maladie (milliers de francs)	48 606	51 202	58 444	57 632	40 810

Source: Service de l'assurance maladie (Genève)

Tableau 22

Prestations sociales**Assistance publique**

	1988	1989	1990	1991	1992
OAPA :					
prestations complémentaires et allocations cantonales					
Nombre de bénéficiaires	13 413	14 756	15 564	17 334	17 326
dont nouvelles demandes	1 601	1 827	2 466	2 553	1 917
Personnes âgées	10 994	11 835	12 270	12 378	12 933
Veufs, orphelins ¹	218	267	243	397	250
Invalides	2 201	2 654	3 051	3 347	3 663
Allocations (milliers de francs)	124 862	177 432	209 974	251 296	248 291
Personnes âgées	97 949	133 131	162 617	189 133	186 523
Veufs, orphelins ¹	1 288	2 221	2 531	4 926	3 198
Invalides	25 625	42 080	44 826	57 238	58 570
Assistance publique cantonale à domicile					
Personnes ² secourues	6 073	6 403	7 110	8 528	9 002
Suisses	2 763	2 604	2 648	3 304	3 616
Etrangers ³	1 707	1 582	1 539	2 134	2 547
Requérants d'asile	1 603	2 217	2 923	3 390	2 839
Secours bruts versés (milliers de francs)	42 802	43 192	52 328	70 269	60 784
Suisses	19 891	17 188	18 126	22 777	23 233
Etrangers ³	13 040	12 573	12 711	14 432	16 490
Requérants d'asile	9 871	13 431	21 491	33 065	21 061
Frais remboursés	23 488	28 511	36 319	49 642	38 663
Secours nets	19 314	14 681	16 009	20 707	22 281
Aide à domicile					
Repas à domicile					
Personnes servies pendant l'année	2 821	2 783	2 944	3 250	3 549
Nombre de repas (milliers)	226,0	232,8	251,8	267,7	281,0
Appareils de sécurité⁴					
Personnes équipées pendant l'année	678	804	850	998	1 046
Service d'aide et de soins communautaires (SASCOM)					
Personnes âgées ⁵ vues à domicile	2 693	2 944	3 038	2 784	3 419

¹ D'un ou de deux parents.² Personnes ou familles.³ Y compris les réfugiés statutaires.⁴ Mis à disposition par l'Hospice général et le Service social de la Ville de Genève.⁵ De plus de 62/65 ans. Dès 1992 sont comptées les visites de tous les services aux personnes de plus de 61/64 ans.Sources: HG⁶ - OAPA⁸ - SSVG⁹ - SASCOM¹⁰

Tableau 23

Dépenses¹ médico-sociales du canton et des communes, en millions de francs Totaux annuels

		1990	1991
	canton et communes	canton	canton
Santé	1 001,0	1 000,6	1 072,7
Etablissements hospitaliers ²	948,7	948,7	1 018,3
Services généraux ³	52,3	51,9	54,4
Prévoyance sociale	873,0	795,1	926,2
Assurances sociales ⁴	266,3	266,0	298,1
Assistance	393,1	356,4	440,5
Autres mesures sociales ⁵	213,6	172,7	187,6
Total dépenses médico-sociales	1 874,0	1 795,7	1 998,9
En % de l'ensemble des dépenses	32,9	37,6	39,1
Dépenses médico-sociales en francs par habitant	4 942	4 736	5 242
Ensemble des dépenses en francs par habitant	15 003	12 597	13 420

¹ Dépenses de fonctionnement et d'investissement; données non comparables à celles des éditions précédentes.² Hôpitaux, homes médicalisés, etc.³ Soins ambulatoires, prophylaxie, service médical des écoles, etc.⁴ Assurance vieillesse et survivants, assurance invalidité, assurance maladie, assurance chômage, etc.⁵ Protection de la jeunesse, encouragement à la construction de logements sociaux, homes pour personnes âgées, actions d'entraide, invalidité (ateliers protégés, Pro Infirmitas, etc.).

Source: Administration fédérale des finances (Berne)

Tableau 24

Aide financière¹ aux personnes – Ville de Genève

	1988	1989	1990	1991	1992
Nombre de bénéficiaires	4 799	5 196	5 402	5 651	5 704
Montants versés (milliers de francs)	6 591	8 548	9 276	9 978	10 006

¹ Prestations municipales et allocations sociales.Source: SSVG⁹

Tableau 25

Assistance médicale

	1988	1989	1990	1991	1992
Personnes assistées¹	8 000	9 000	10 000	10 850	9 850
Personnes âgées et handicapées placées	1 800	1 850	1 950	2 050	2 550
Personnes assistées à domicile	6 200	7 150	8 050	8 800	7 300

¹ Chiffres approximatifs.

Source: Rapport de gestion du Conseil d'Etat (Genève)

Tableau 26

Hébergement de personnes âgées en pension

Situation au 31 décembre

	1988	1989	1990	1991	1992
Nombre de pensions	55	56	61	62	63
Nombre de lits	2 687	2 838	3 421	3 487	3 545

Source: CICPA¹³

Tableau 27

Allocations d'études – Chiffres annuels

	1988	1989	1990	1991	1992
Scolarité non obligatoire					
Bénéficiaires d'allocations d'études	1 442	1 357	1 392	1 457	2 249
Sommes versées (milliers de francs)	9 235	8 961	9 102	9 460	17 240
Apprentissage					
Nombre d'apprentis	6 713	6 482	6 219	5 949	5 766
Bénéficiaires d'allocations	827	790	956	948	1 036
Sommes versées (milliers de francs)	2 987	3 326	4 959	5 380	5 798
Perfectionnement professionnel					
Bénéficiaires	1 173	1 327	1 777	1 555	2 094
Sommes versées (milliers de francs)	604	724	847	1 032	1 214

Source: DIP¹⁴ – OÖFP¹⁵

Tableau 28

Prestations cantonales en faveur des chômeurs

	1988	1989	1990	1991	1992
Fonds cantonal de chômage					
nombre de bénéficiaires	168	106	84	174	307
indemnités versées (milliers de francs)	520	320	330	780	1 610
Prestations compensatoires (maladie et maternité)					
nombre de bénéficiaires	397	459	521	756	967
montants versés (milliers de francs)	3 120	2 600	3 350	4 770	7 260
Occupation temporaire					
nombre de bénéficiaires	444	440	469	1 191	1 706
montants versés (milliers de francs)	7 550	8 961	8 362	18 123	33 632

Source: OCE¹⁶

Tableau 29

Service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires

	1988	1989	1990	1991	1992
Nombre d'audiences au tribunal	152	223	260	231	260
Nombre de dossiers ouverts pendant l'année	243	247	243	—	—
Nombre de dossiers en cours au 30 novembre	1 705	1 849	1 909	2 145	2 304
Taux de recouvrement sur pensions dues (en %)	79	68	78	74	63

Source: SCARPA¹¹

Tableau 30

Clubs d'âinés

	1988	1989	1990	1991	1992
Nombre de membres	4 946	4 999	4 824	5 055	4 992
Service social de la Ville de Genève	2 201	2 205	1 850	1 805	1 742
Hospice général	2 745	2 794	2 974	3 250	3 250
Nombre de clubs	—	—	33	36	36
Service social de la Ville de Genève	—	—	13	13	13
Hospice général	19	19	20	23	23

Sources: HG⁶ - SSVG⁷

Tableau 31

Ateliers protégés

	1989	1990	1991	1992
Nombre de handicapés physiques occupés	245	320	400	419
par le Centre de réadaptation professionnelle (CRPH)	118	120	121	125
par Foyer Handicap	82	115	162	178
par la Fondation Clair Bois	45	45	48	44
par la Fondation Pro	—	40	69	72
Nombre de handicapés mentaux occupés	369	390	387	399
par le SGIPA ¹	149	152	155	158
par les EPSE ²	109	123	122	130
par la Fondation Ensemble	36	40	35	37
par la Fondation Aigues-Vertes	75	75	75	74
Nombre total de handicapés occupés	614	710	787	818

¹ Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes.² Etablissements publics socio-éducatifs pour personnes handicapées mentales (Genève).Source: OCIPH¹²

Tableau 32

Décisions et mesures judiciaires**Tribunal de la jeunesse: cas traités**

	1988	1989	1990	1991	1992
Nombre d'enfants	1 078	989	1 009	1 623	982
7-14 ans	19	9	7	15	10
15 ans	255	220	205	294	198
16 ans	332	343	361	528	326
17 ans	472	417	436	786	448

Source: Tribunal de la jeunesse (Genève)

Tableau 33

Tutelles, curatelles

Situation au 30 septembre

	1988	1989	1990	1991	1992
Mandats en cours	2 336	2 441	2 476	2 568	2 496
Sur des mineurs	1 495	1 529	1 627	1 714	1 646
Sur des adultes	538	599	849	854	850

Source: Service du tuteur général (Genève)

Tableau 34

Juridiction des prud'hommes

	1988	1989	1990	1991	1992
Causes inscrites au rôle des bureaux de conciliation	1 419	1 464	1 616	1 684	1 781
Conciliations	239	213	230	225	236
Jugées	1	2	5	1	4
Renvoyées aux tribunaux ¹	774	843	972	962	1 076
Retirées, radiées	263	247	320	298	302
Reportées à l'année suivante	142	159	146	146	163

¹ Y compris la Chambre d'appel.

Source: Juridiction des prud'hommes (Genève)

Tableau 35

Patronage

	1988	1989	1990	1991	1992
Personnes consultant le patronage	504	522	503	450	467
Hommes	450	464	452	401	424
Femmes	54	58	51	49	43

Source: Rapport de gestion du Conseil d'Etat (Genève)

Tableau 36

Condamnations selon le Code pénal suisse

Totaux annuels

		1985	1988	1989	1990	1991
Total¹		1 221	1 016	1 150	1 278	1 394
Hommes		1 028	824	995	1 054	1 184
Femmes		193	192	155	224	210
Suisses		651	471	479	478	516
Etrangers ²		570	545	671	800	878
Groupes d'infractions prévues par le CP³						
	Articles					
Vie et intégrité corporelle	111-136	107	88	118	114	131
Patrimoine	137-172	948	788	859	951	998
Honneur	173-179	19	6	8	8	10
Liberté	180-186	46	39	67	54	108
Mœurs	187-212	27	18	32	34	23
Famille	213-220	30	26	32	44	52
Crimes/délits créant un danger collectif	221-230	12	2	3	2	7
Santé publique	231-236	—	—	—	—	—
Communications publiques	237-239	1	1	—	3	1
Fausse monnaie	240-250	—	—	2	—	—
Faux dans les titres	251-257	62	57	75	78	119
Paix publique	258-264	7	—	3	6	5
Etat et défense nationale	265-278	—	—	—	—	2
Volonté populaire	279-284	—	—	—	—	—
Autorité publique	285-295	99	107	127	140	155
Relations avec l'étranger	296-302	—	—	—	—	—
Administration de la justice	303-311	15	5	9	10	18
Devoirs de fonction et devoirs professionnels	312-322	—	1	2	—	4
Dispositions du droit fédéral	323-332	1	—	—	—	4

¹ Nombre de jugements prononcés dans le canton de Genève qui citent, éventuellement parmi d'autres infractions, un ou plusieurs articles du Code pénal.

² Jugements prononcés contre des étrangers résidant en Suisse ou à l'étranger.

³ Nombre de jugements qui citent, éventuellement parmi d'autres infractions, un ou plusieurs articles du groupe en question. Il est possible que le même jugement soit compté ici plusieurs fois, sous différentes catégories. Le total sera par conséquent supérieur au nombre total de condamnations selon le Code pénal, où chaque jugement qui cite un ou plusieurs articles du CP est compté une seule fois.

Source: OFS²

Sources

- ¹ OCSTAT Office cantonal de la statistique, Genève
- ² OFS Office fédéral de la statistique, Berne
- ³ OFIAMT Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, Berne
- ⁴ SRS Service de la recherche sociologique, Genève
- ⁵ IUGG Institutions universitaires de gériatrie, Genève
- ⁶ HG Hospice général, Genève
- ⁷ OFAS Office fédéral des assurances sociales, Berne
- ⁸ OAPA Office des allocations aux personnes âgées, aux veuves, aux orphelins et aux invalides, Genève
- ⁹ SSVG Service social de la ville de Genève
- ¹⁰ SASCOM Service d'aide et de soins communautaires, Genève
- ¹¹ SCARPA Service cantonal d'avance et recouvrement des pensions alimentaires, Genève
- ¹² OCIPH Office de coordination et d'information pour personnes handicapées, Genève
- ¹³ CICPA Centre de coordination et d'information pour personnes âgées, Genève
- ¹⁴ DIP Département de l'instruction publique, Genève
- ¹⁵ OOFP Office d'orientation et de formation professionnelle, Genève
- ¹⁶ OCE Office cantonal de l'emploi, Genève
- ¹⁷ SAPEM Service de l'application des peines et des mesures

Tableau 37

Etablissements genevois de détention

	1988	1989	1990	1991	1992
Nombre d'entrées					
Prison de Champ-Dollon	1 981	2 288	2 475	2 496	2 279
Centre de sociothérapie pénitentiaire, La Pâquerette	17	15	17	16	11
Quartier cellulaire de l'hôpital cantonal univ.	109	120	125	160	148
Quartier carcéral psychiatrique de Bel-Air ¹	26	40	60	70	79
Etablissements dépendant du SAPEM :					
Maison d'arrêt pour femmes					
Le Sapey	74	65	67	59	58
Maison d'arrêt de Villars ²	697	451	505	402	253
Maison d'arrêt de Favra ³	182	164	159	152	179
Maison Le Vallon	58	67	59	38	47
Etablissement dépendant de la Fondation des Foyers Feux-Verts :					
Maison Montfleury ⁴	34	25	48	36	41
La Clairière	161	122	134	174	76
Etablissement dépendant de la Fondation romande pour toxicomanes internés et condamnés :					
Maison de Pinchat ⁵	14	14	9	14	15

¹ Ouvert en 1988.² Etablissement ouvert en décembre 1992, il remplace la Maison d'arrêt de Riant-Parc qui cesse son exploitation à la même date.³ Etablissement ouvert en avril 1987.⁴ Installé à Vernier dès janvier 1990, il fait suite au Foyer du Bouchet.⁵ Etablissement dépendant dès le 1er septembre 1992 de la Fondation romande pour toxicomanes internés et condamnés. Anciennement Le Tram.

Source: SAPEM

Prison de Champ-Dollon (Genève)

Tableau 38

Détenus à la prison de Champ-Dollon, selon le sexe, l'origine ou l'âge

	1988	1989	1990	1991	1992
Détenus	1 981	2 288	2 475	2 496	2 279
Hommes	1 686	1 995	2 106	2 168	1 957
Femmes	295	293	369	328	322
Suisses	760	790	691	624	606
Etrangers	1 221	1 498	1 784	1 872	1 673
Jusqu'à 20 ans	228	250	248	268	219
21 et plus	1 753	2 038	2 227	2 228	2 060

Source: Prison de Champ-Dollon (Genève)

L'année sociale en chiffres: Genève 1992-1993

Index des tableaux OCSTAT

Population

- tableaux
1. Population résidente, selon le sexe et les groupes d'âge
 2. Population résidente âgée de 65 ans ou plus, selon le sexe et les groupes d'âge ou l'état matrimonial
 3. Population résidente étrangère, selon la nationalité
 4. Réfugiés résidant à Genève, selon la nationalité
 5. Requérants d'asile
 6. Mouvement démographique

Emploi et vie active

- tableaux
7. Répartition de la main-d'œuvre étrangère active dans le canton, selon le type de permis
 8. Places vacantes et chômeurs

Santé

- tableaux
9. Cliniques privées
 10. Etablissements publics médicaux
 11. Cas nouveaux des principales maladies infectieuses
 12. Toxicodépendances

Scolarisation/Placement

- tableaux
13. Petite enfance en institution
 14. Scolarisation
 15. Placement

Logement et habitat

- tableaux
16. Logements
 17. Logements, avec encadrement médico-social (D2)
 18. Loyers mensuels moyens des logements de 3 pièces habitables

Assurances sociales

- tableaux
19. AVS (rentes ordinaires et extraordinaires)
 20. Assurance-invalidité
 21. Assurance-maladie

Prestations sociales

- tableaux
22. Assistance publique
 23. Dépenses médico-sociales du canton et des communes
 24. Aide financière aux personnes — ville de Genève
 25. Assistance médicale
 26. Hébergement de personnes âgées en pension
 27. Allocations d'études
 28. Prestations cantonales en faveur des chômeurs
 29. Service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires
 30. Clubs d'ainés
 31. Ateliers protégés

Décisions et mesures judiciaires

- tableaux
32. Tribunal de la jeunesse: cas traités
 33. Tutelles, curatelles
 34. Juridiction des prud'hommes
 35. Patronage
 36. Condamnations selon le code pénal suisse
 37. Etablissements genevois de détention
 38. Détenus à la prison de Champ-Dollon



Le secteur d'action sociale de l'Hospice général assure le mandat d'assistance publique pour toute personne résidant à Genève, à l'exclusion des requérants d'asile. Les travailleurs sociaux, répartis dans les centres de quartier, prennent également en charge des personnes qui ont besoin d'aide sociale mais sans intervention financière: il s'agit alors de dossiers dits «BIS» (Bureau d'information sociale).

Les informations données ci-après sont issues de six relevés statistiques allant de 1988 à 1993. Chacun de ces relevés prend en compte, année après année, les dossiers en cours et ceux qui ont été actifs pendant cette même période. Pour des raisons d'organisation interne au secteur d'action sociale, l'année considérée va du 1^{er} mai au 30 avril de l'année suivante.

Les données sociodémographiques (sexe, âge, nationalité, état civil) concernent le titulaire du dossier, à savoir l'individu en question s'il s'agit d'une personne seule, le mari s'il s'agit d'un couple, la mère s'il s'agit d'une femme avec enfant(s) etc.

Les difficultés sociales mentionnées dans cette statistique sont celles relevées par les travailleurs sociaux dans chaque dossier et, de ce fait, doivent être considérées comme indicatives.

Les personnes souhaitant connaître d'autres éléments peuvent s'adresser au service études et statistiques de l'Hospice général¹.

¹ 13, rue Verdaine – tél. 311 83 11
Contact: Bernard Clerc

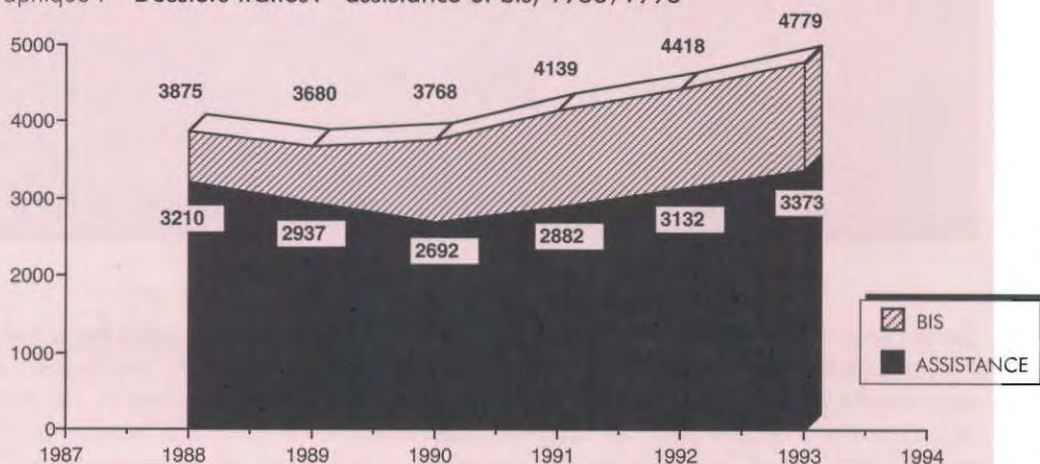
Données de l'Hospice général: secteur d'action sociale

Evolution de la demande d'aide sociale

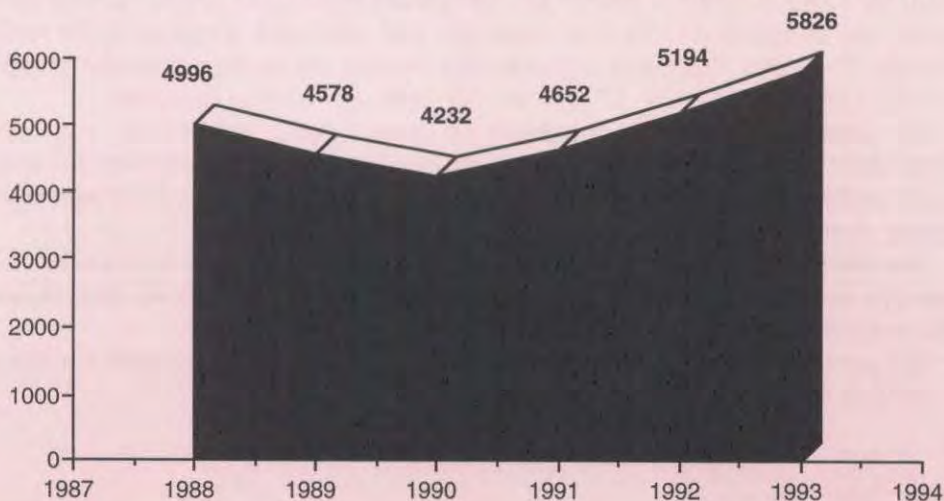
Les données qui suivent font apparaître, sur l'ensemble de la période 1988-1993, une diminution des dossiers d'assistance jusqu'en 1990 puis une progression régulière depuis 1991 (graphique I). Cette évolution est à mettre au compte de la détérioration de la situation économique, avec notamment celle du marché de l'emploi.

Par ailleurs, comme le montre le graphique II, la progression du nombre de personnes assistées est plus forte que l'augmentation du nombre de dossiers. En effet, tandis que l'accroissement enregistré pour ceux-ci, au cours des trois dernières années, a été de +9,8% en 1991, +6,7% en 1992 et +8,1% en 1993, celui des personnes est respectivement de +9,9%, +11,6 et +12,1. Cela signifie que la demande d'assistance exprimée par des familles s'amplifie dans le temps davantage que celle des personnes seules ou célibataires. Ainsi, la moyenne du nombre de personnes assistées est passée, par dossier, de 1,55 à 1,73 entre 1988 et 1993.

Graphique I – Dossiers traités : assistance et bis, 1988/1993



Graphique II – Dossiers d'assistance : nombre de personnes aidées, 1988/1993

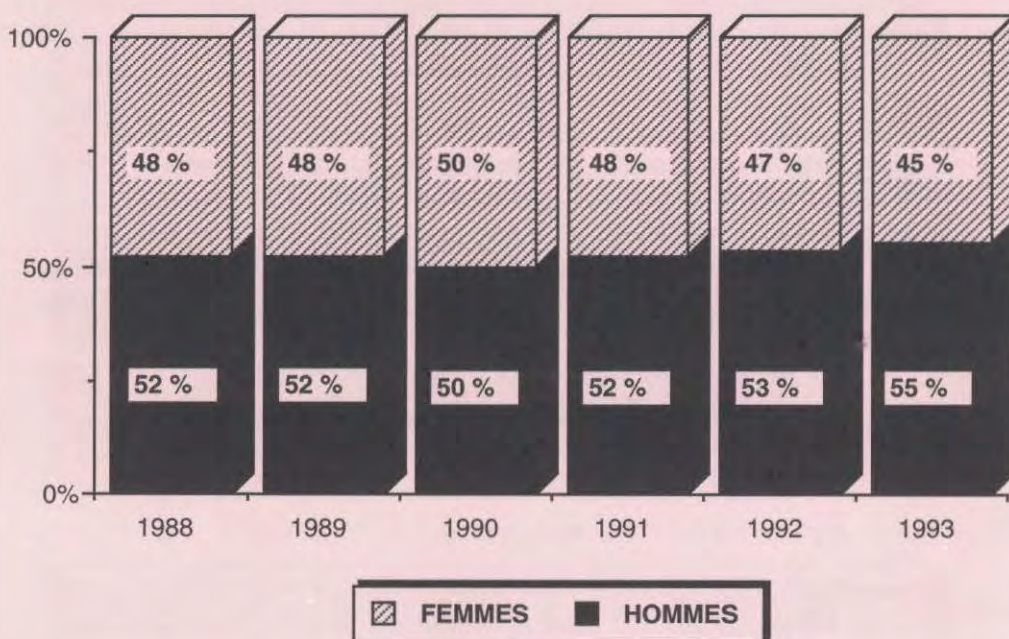


Sexe

Comme l'indique le graphique III, l'évolution de la répartition selon le sexe des titulaires des dossiers d'assistance et d'information sociale est peu importante mais, à partir de l'année 1991, il se manifeste une progression des dossiers dont le titulaire est un homme. Cette donnée est à mettre en relation avec l'augmentation du nombre de personnes par dossier et une plus grande présence de familles. Cet élément est confirmé plus loin lorsqu'on examine la répartition des dossiers selon l'état civil, où nous constatons une augmentation de ceux concernant des personnes mariées.

Graphique III

Sexe du titulaire du dossier – Assistance et bis, 1988/1993



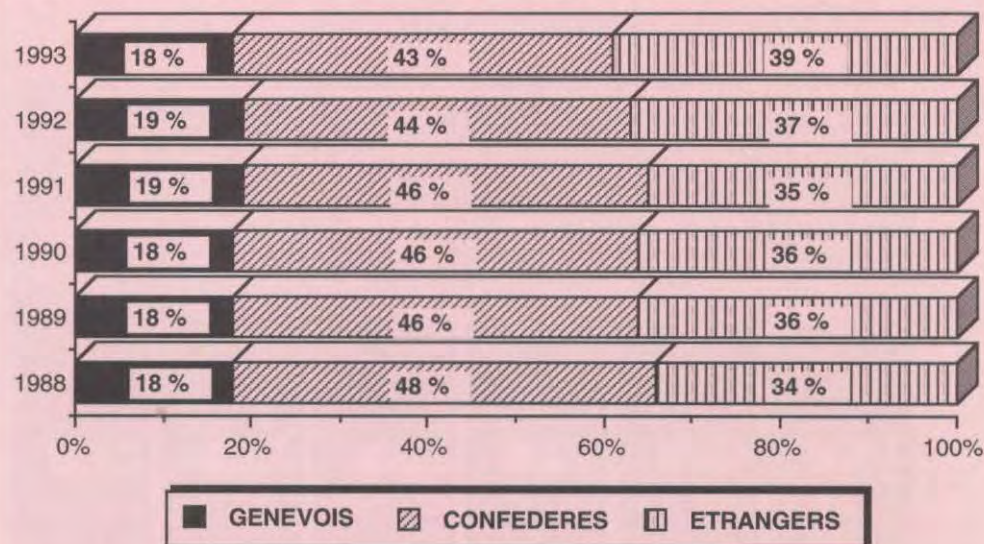
Nationalité des personnes assistées

La nationalité des titulaires de dossiers est représentée par les graphiques IV et V, en distinguant les cas d'assistance et d'information sociale.

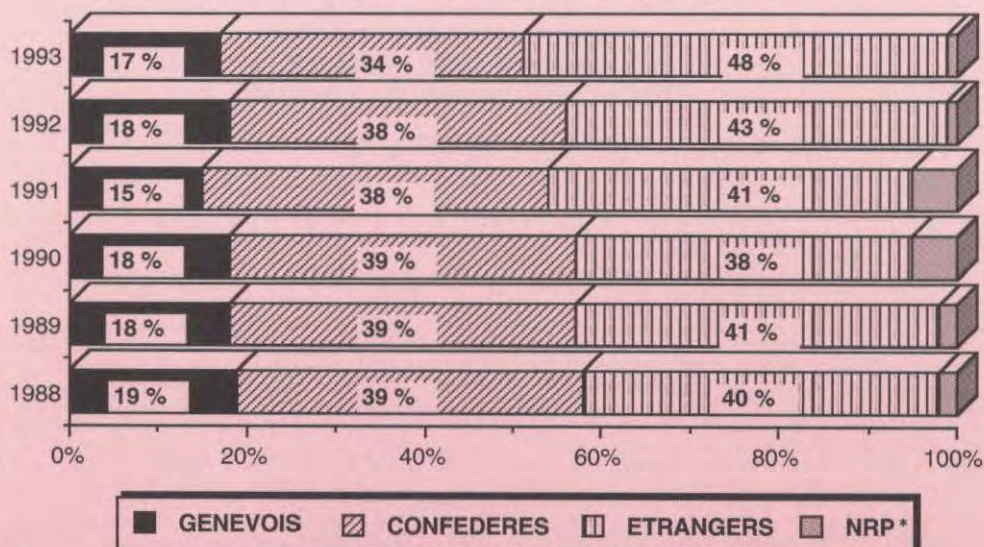
Là également 1991 est une année charnière. La proportion des personnes étrangères augmente dans les deux types de dossier. Cette évolution peut s'expliquer d'une part en raison de l'augmentation de la population étrangère résidente et d'autre part en raison du développement du chômage. En effet, les étrangers qui ont un taux d'activité plus élevé que les Suisses sont plus touchés par le chômage et l'évolution du marché du travail.

Nationalité

Graphique IV – Nationalité des titulaires de dossiers d'assistance, 1988/1993



Graphique V – Nationalité des titulaires de dossiers bis, 1988/1993



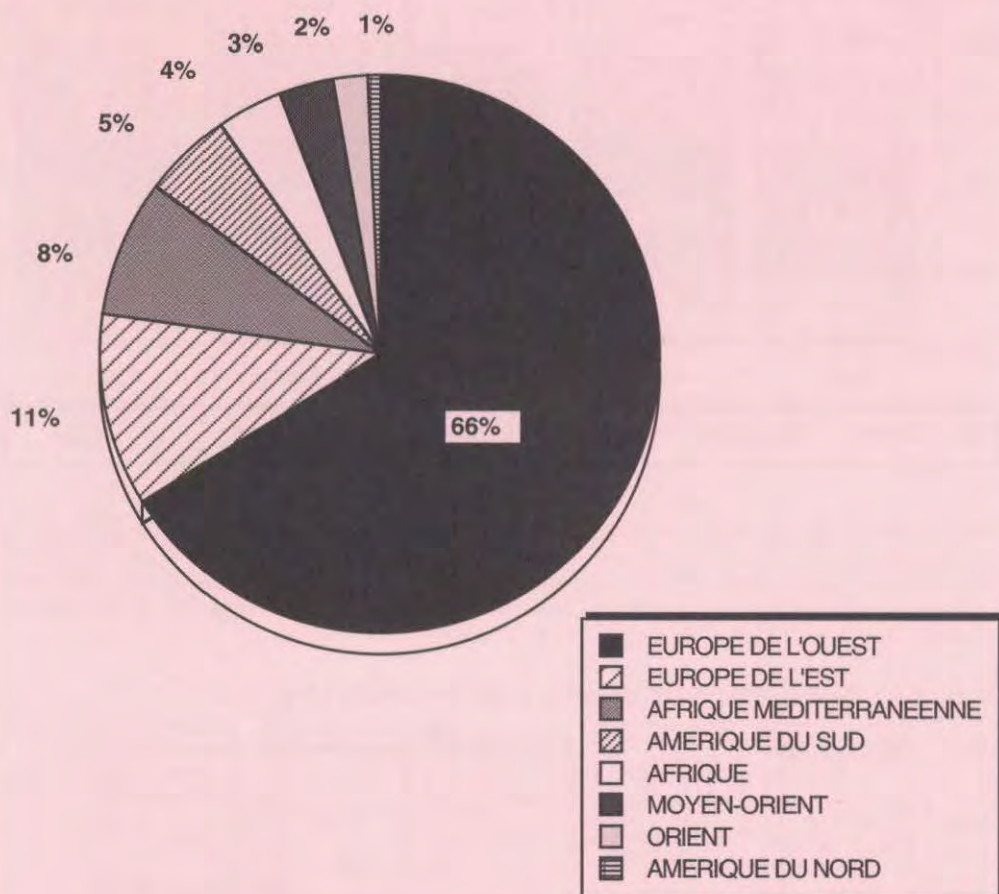
* Non-réponse

Le graphique VI présente, par groupes de pays, la répartition de la provenance des personnes étrangères, tous types de dossiers confondus. Nous constatons que les deux tiers d'entre elles sont des ressortissants des pays de l'Union européenne et de l'AELE.

Mentionnons également que plus des trois quarts (77 %) des étrangers qui font appel à l'aide du secteur d'action sociale sont titulaires d'un permis C et 19 % d'un permis B.

Graphique VI

Etrangers par groupes de pays

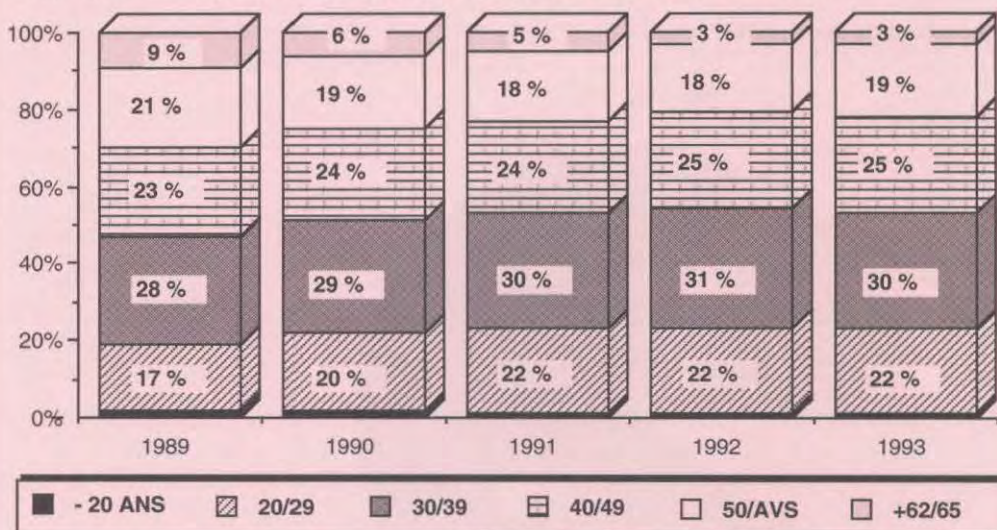


AFRIQUE MEDITERRANEENNE = pays du Nord de l'Afrique, du Maroc à l'Egypte
 AFRIQUE = reste de l'Afrique
 AMERIQUE DU NORD = Amérique du Nord jusqu'au canal de Panama, y compris Panama
 AMERIQUE DU SUD = Amérique du Sud, au sud de Panama
 EUROPE DE L'EST = pays de l'ex Comecon y compris la Yougoslavie
 EUROPE DE L'OUEST = pays de la CEE et de l'AELE
 MOYEN-ORIENT = pays de la Péninsule arabique et de la Turquie au Pakistan compris
 ORIENT = De l'Inde à la Chine y compris l'Océanie.

Age

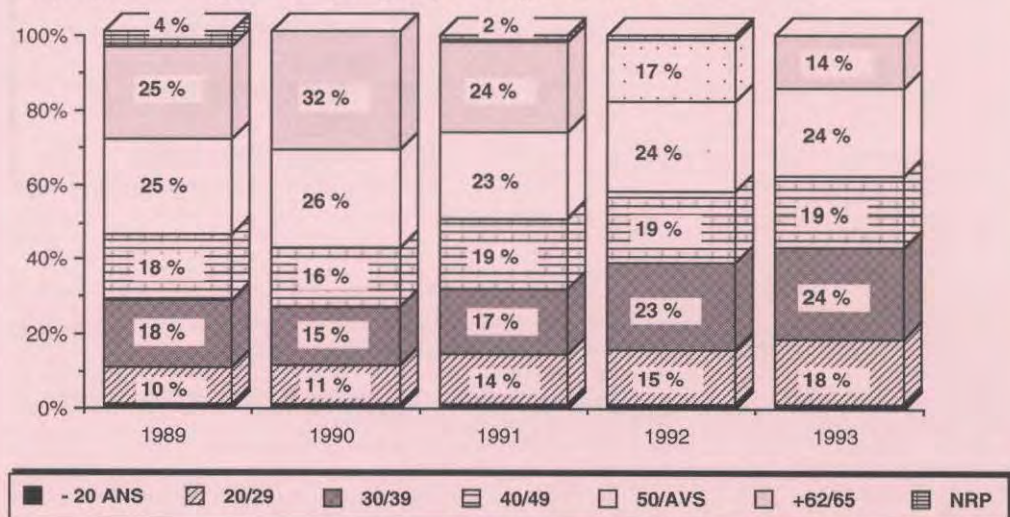
Comme l'indique le graphique VII, la structure d'âge des titulaires de dossiers d'assistance est presque identique en 1993 à celle de l'année précédente. La tendance au rajeunissement observée de 1989 à 1992 est actuellement stoppée. Pour 1993, la moyenne d'âge est de 41 ans et la médiane (qui divise la population en deux) de 39 ans.

Graphique VII – Répartition par groupes d'âge des dossiers d'assistance



Contrairement aux dossiers d'assistance, les dossiers d'information sociale (voir graphique VIII) voient se poursuivre le rajeunissement des personnes consultantes, notamment par la diminution des personnes en âge AVS et l'augmentation des usagers de moins de 40 ans. Globalement, la population suivie au titre de l'information sociale est plus âgée que la population assistée. La moyenne d'âge est de 46 ans et la médiane de 43 ans.

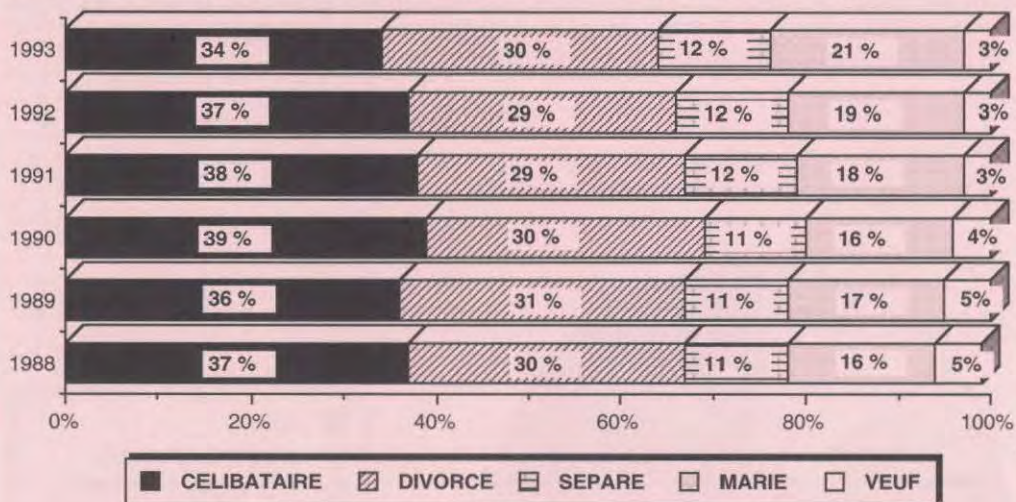
Graphique VIII – Répartition par groupes d'âge des dossiers bis



Etat civil

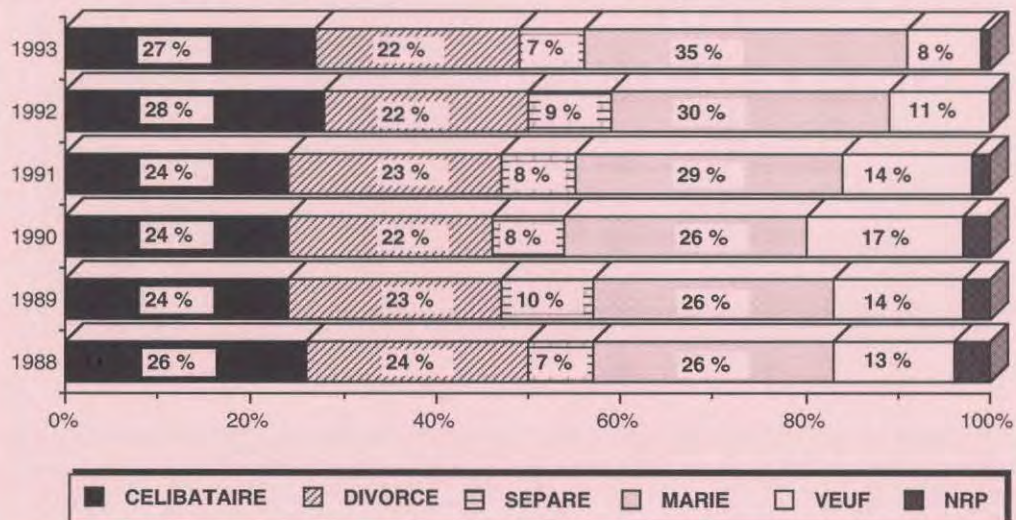
Le graphique IX indique l'évolution de la répartition des dossiers d'assistance selon l'état civil du titulaire de dossier. Si le 79% des titulaires a un état civil de personne seule en 1993 (divorcés, séparés, veufs et célibataires), il faut remarquer la progression – entre 1988 et 1993 – de la part des personnes mariées qui passe de 16% à 21%.

Graphique IX – Répartition par état civil des titulaires de dossiers d'assistance



Le graphique X représente la répartition selon l'état civil des dossiers d'information sociale. La part des consultants ayant un état civil de personne seule est plus faible que pour les dossiers d'assistance (64%), en raison d'un plus grand nombre de personnes mariées. Celles-ci, comme dans les dossiers d'assistance, ont vu leur part progresser : entre 1988 et 1993 elles sont passées de 26% à 35%, en raison notamment de la diminution de la part des personnes veuves.

Graphique X – Répartition par état civil des titulaires de dossiers bis



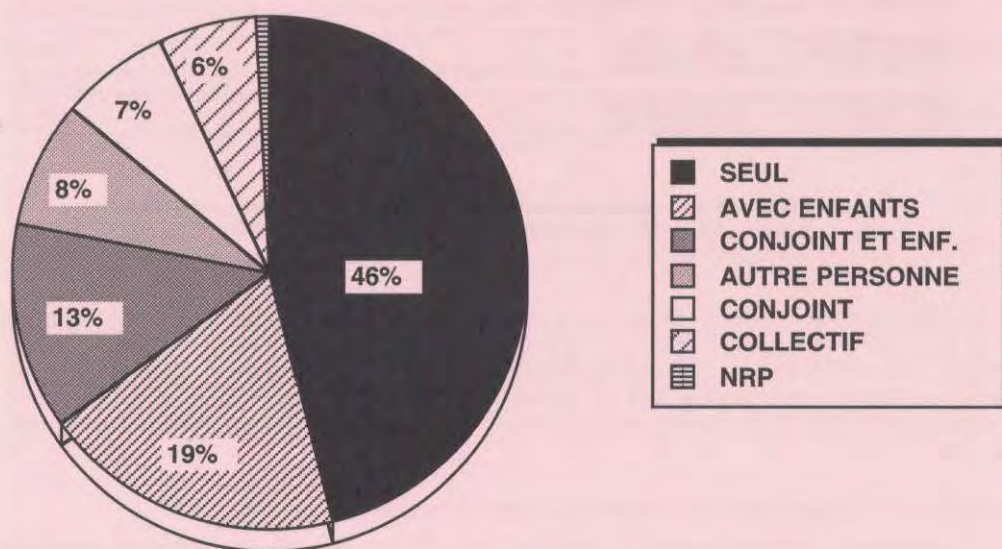
Composition des ménages

L'état civil du titulaire de dossier ne reflète pas forcément sa situation de ménage réelle. Le graphique XI indique cette répartition. Les personnes qui vivent avec un concubin sont incluses dans la catégorie des conjoints. De même pour la catégorie conjoint et enfants lorsque le conjoint est un concubin.

Nous constatons que si le 79% des personnes assistées a un état civil de personne seule, dans la vie quotidienne ce sont 46% d'entre elles qui vivent effectivement seules. Si nous mettons cette donnée en relation avec l'état civil, nous observons que la proportion de personnes vivant seules est plus importante chez les veuves et les veufs (68%), puis chez les célibataires (61%), chez les divorcés (54%) et enfin chez les séparés (47%).

Graphique XI

Situation de ménage des personnes assistées



L'éventail des difficultés sociales

A la suite de cette brève description sociodémographique, nous allons présenter quelques éléments reflétant les difficultés rencontrées par les personnes assistées. Rappelons qu'il s'agit ici des problèmes relevés par les travailleurs sociaux.

Dans le cadre de l'assistance publique, il est parfois nécessaire de procéder à des avances sur des prestations des assurances sociales. Certaines interviennent dès l'ouverture du dossier, d'autres au cours de la prise en charge en raison de l'évolution de la situation du bénéficiaire : c'est notamment le cas des avances sur des prestations de l'assurance invalidité. Parfois, elles ont dû être consenties lorsque certains services présentaient des dysfonctionnements. Ce fut le cas pendant une période pour l'OAPA et, plus récemment, pour la Caisse cantonale d'assurance chômage.

Le graphique XII et le tableau XIII montrent l'évolution des situations d'avances présentes dans les dossiers. Il faut relever que ces données ne sont pas cumulatives car plusieurs avances peuvent intervenir dans un même dossier.

Nous remarquons une baisse significative des avances chômage en 1992 et 1993. Cette baisse est imputable à la décision des autorités de faire en sorte que la Caisse cantonale de chômage procède elle-même à ces avances lorsqu'elle est en mesure de le faire.

Si les avances OAPA ont régulièrement baissé entre 1990 et 1992, à la suite de la réorganisation de ce service, elles ont à nouveau progressé en 1993. Cela est sans doute à mettre en rapport avec l'augmentation, en chiffres absolus, des avances AI qui s'accompagnent, dans la majorité des cas, d'une demande OAPA.

Graphique XII – Evolution des avances octroyées par l'Hospice général

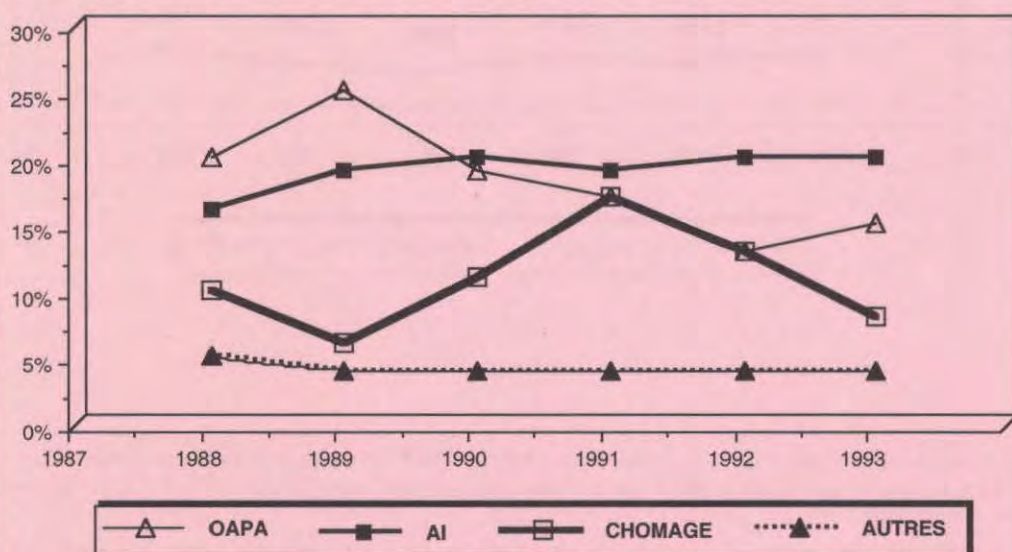


Tableau XIII – Evolution du nombre des dossiers d'assistance pour lesquels des avances ont été consenties

	1989	1990	1991	1992	1993
OAPA	734 (25%)	514 (19%)	479 (17%)	420 (13%)	515 (15%)
AI	546 (19%)	535 (20%)	544 (19%)	611 (20%)	688 (20%)
Chômage	171 (6%)	288 (11%)	492 (17%)	408 (13%)	254 (8%)
Autres (AVS, CNA, SCARPA etc.)	112 (4%)	115 (4%)	109 (4%)	130 (4%)	145 (4%)

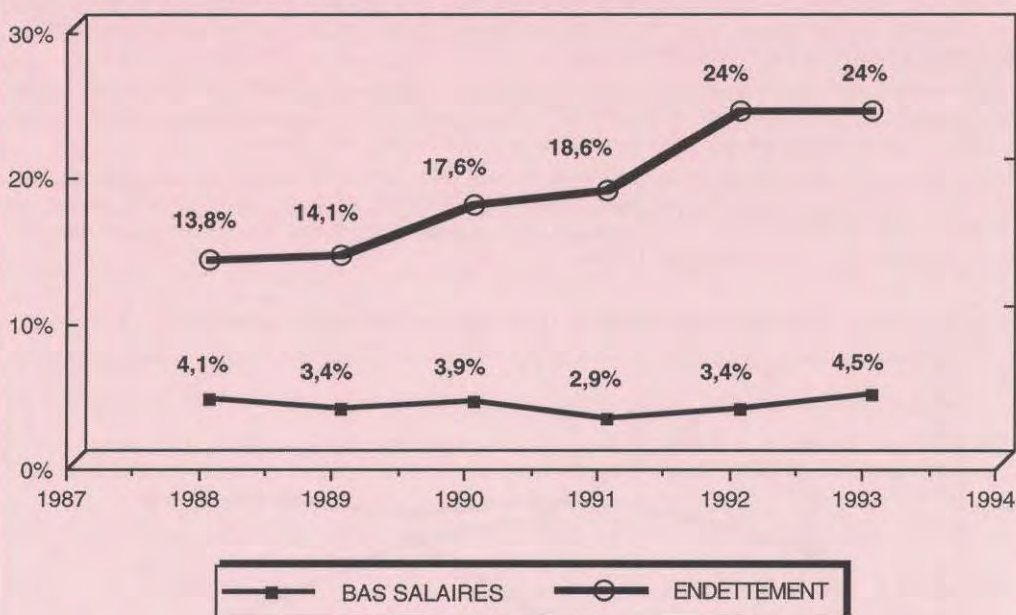
Bas salaires et endettement

Le graphique XIV et le tableau XV montrent l'évolution des situations de bas salaire et d'endettement.

Dans cette statistique le concept de «bas salaire» signifie, pour un travail à plein temps, un salaire inférieur aux directives de l'assistance publique. Entre dans cette catégorie un salaire à temps partiel si, calculé sur un plein temps, il reste inférieur aux directives d'assistance.

Graphique XIV

Bas salaires et endettement en % du total des dossiers



Si les cas d'endettement ont progressé entre 1990 et 1992, la situation s'est stabilisée en 1993. Relevons que nous trouvons des emprunts bancaires et des petits crédits dans 47% des situations d'endettement.

Pour les bas salaires nous remarquons une évolution en dents de scie, avec toutefois une augmentation assez nette pour l'année 1993.

Tableau XV

Bas salaires, endettement et petit crédit

	1989	1990	1991	1992	1993
Situations de bas salaire	127 (3,4%)	148 (3,9%)	121 (2,9%)	154 (3,4%)	217 (4,5%)
Situations d'endettement dont petits crédits	519 (14,1%)	666 (17,6%)	770 (18,6%)	1064 (24,0%)	1149 (24,0%)
				529	543

Atteintes à la santé

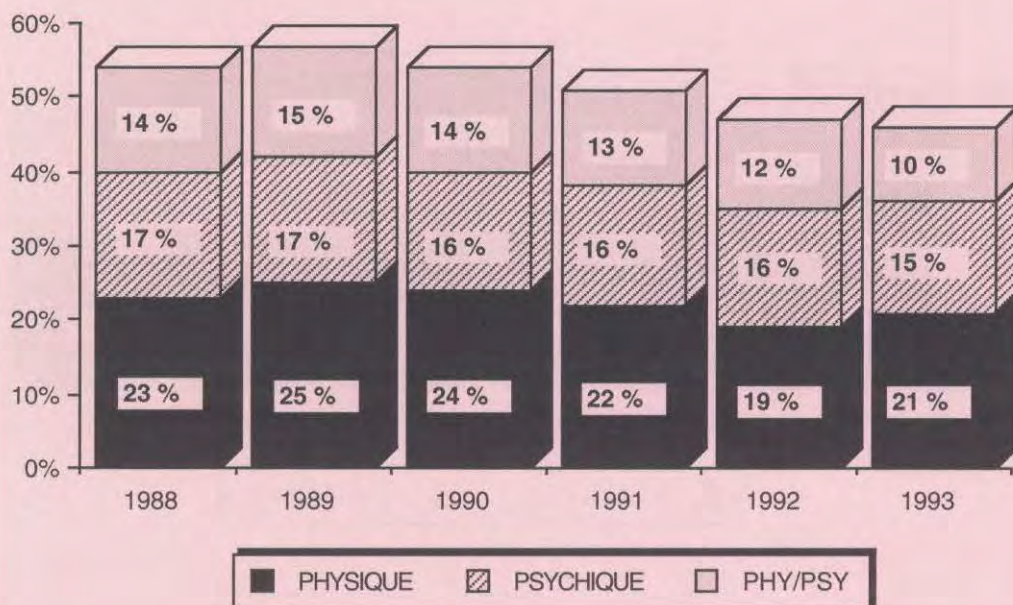
Parmi les problèmes rencontrés dans les dossiers, les atteintes à la santé en constituent une part importante. Dans cette statistique, nous entendons par là tous les types de problèmes de santé, graves ou légers, qui concernent le titulaire du dossier ou un membre de sa famille.

Le graphique XVI indique l'évolution de ces atteintes, qu'elles soient de nature physique, psychique ou l'une et l'autre.

Si, en nombres absolus, les atteintes sont en légère progression dans l'ensemble par rapport à 1992 (+ 91 cas et au total 2195), leur part à l'ensemble des dossiers reste quasiment identique (- 1 point). Toujours en termes relatifs et comparés à l'année record de 1989, la baisse en pourcentage est de 11 points. Cette évolution s'explique sans doute par l'arrivée de nouvelles situations qui sont davantage marquées par des problèmes économiques et d'emploi.

Graphique XVI

Atteintes à la santé, 1988/1993



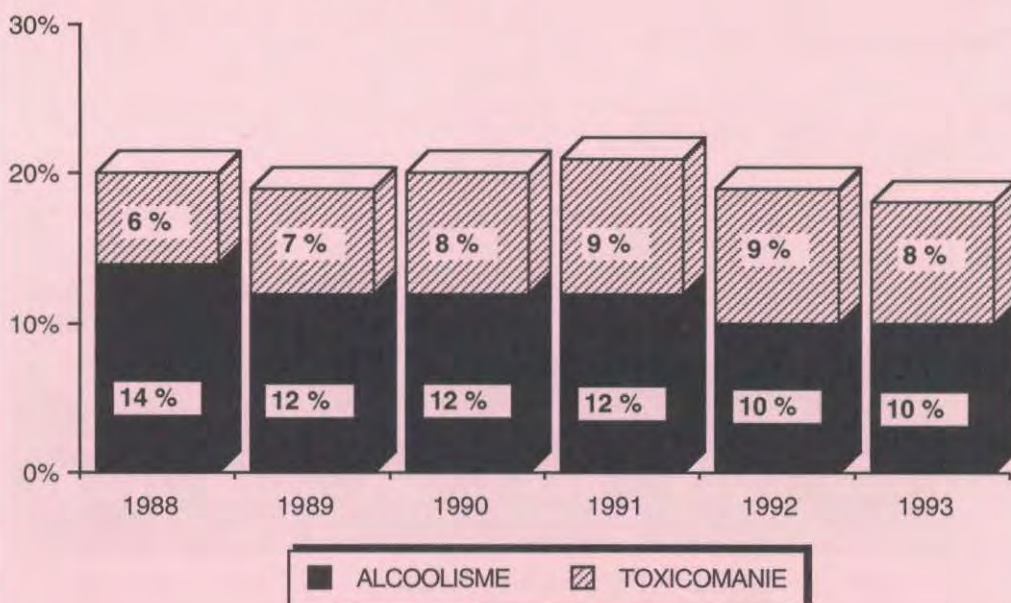
Le dernier graphique explicite la part des situations d'alcoolisme et de toxicomanie rencontrées dans les dossiers.

L'alcoolisme est défini ici comme «dépendance entraînant des perturbations dans la gestion de la vie quotidienne et/ou professionnelle». La toxicomanie comme «dépendance aux drogues dures, et/ou à la méthadone, et/ou aux médicaments».

Les situations d'alcoolisme sont en 1993 au nombre de 465, celles de toxicomanie au nombre de 396. En termes relatifs les variations sont faibles sur l'ensemble de la période 1988/1993. Comme pour les atteintes à la santé, la baisse en pourcentage de 3 points pour les deux toxicodépendances entre 1991 et 1993 est imputable à l'arrivée de nouvelles situations marquées davantage par des problèmes économiques.

Graphique XVII

Alcoolisme et toxicomanie, 1988/1993



Observations générales

Les données de la statistique 1993 font apparaître une progression de la demande d'aide sociale sous toutes ses formes. Cette évolution renforce celle déjà enregistrée ces deux dernières années et est imputable, pour l'essentiel, à la situation économique, notamment sous l'angle du marché de l'emploi. S'il n'y a pas similitude, et c'est heureux, entre la montée du chômage et la progression des demandes d'assistance, il est à craindre que le développement du chômage de longue durée et l'augmentation probable du nombre des chômeurs en fin de droit ne viennent renforcer encore cette tendance à la hausse.

L'augmentation du nombre de personnes aidées au titre de l'assistance est plus marquée que la progression du nombre de dossiers, ce qui signifie que davantage de familles, avec ou sans enfants, font appel à l'Hospice général.

La diminution relative de certains types de difficultés rencontrées par les usagers du secteur d'action sociale peut donner à penser que, à la population «traditionnelle» de l'assistance, vient s'ajouter une nouvelle catégorie d'usagers davantage marquée par des problèmes plus strictement économiques.

L'année sociale en chiffres: Genève 1992-1993

Index des graphiques HG

- Graphique I: Dossiers traités: assistance et BIS, 1988/1993
Graphique II: Dossiers d'assistance: nombre de personnes aidées, 1988/1993
Graphique III: Sexe du titulaire du dossier - Assistance et BIS, 1988/1993
Graphique IV: Nationalité des titulaires de dossiers d'assistance, 1988/1993
Graphique V: Nationalité des titulaires de dossiers BIS, 1988/1993
Graphique VI: Etrangers par groupes de pays
Graphique VII: Répartition par groupes d'âge des dossiers d'assistance, 1989/1993
Graphique VIII: Répartition par groupes d'âge des dossiers BIS, 1989/1993
Graphique IX: Répartition par état civil des titulaires de dossiers d'assistance, 1988/1993
Graphique X: Répartition par état civil des titulaires de dossiers BIS, 1988/1993
Graphique XI: Situation de ménage des personnes assistées
Graphique XII: Evolution des avances octroyées par l'Hospice général, 1988/1993
Tableau XIII: Evolution du nombre des dossiers d'assistance pour lesquels des avances ont été consenties, 1989/1993
Graphique XIV: Bas salaires et endettement en % du total des dossiers, 1988/1993
Tableau XV: Bas salaires, endettement et petit crédit, 1989/1993
Graphique XVI: Atteintes à la santé, 1988/1993
Graphique XVII: Alcoolisme et toxicomanie, 1988/1993

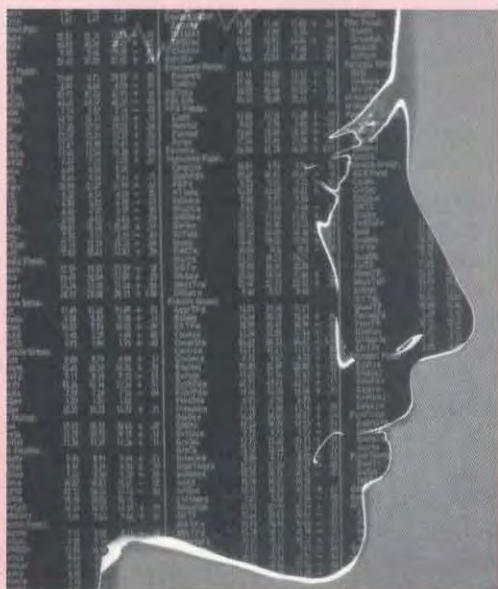


Image Bank



Soins palliatifs à domicile une nouveauté :

l'antenne François-Xavier Bagnoud *

En introduction au dossier sur la mort contenu dans son n° 76/93, Expression faisait remarquer que si les soins palliatifs et l'approche de la mort ont désormais leur place dans la pratique médicale et hospitalière, c'est encore rarement le cas dans le cadre extrahospitalier.

D'autre part, un sondage de l'IFOP (1992) indique que 70% des personnes interrogées souhaitent mourir à domicile, alors qu'une enquête genevoise du Centre de soins continus (CESCO) fait apparaître que 66% de la population meurt à l'hôpital.

*C'est pourquoi notre revue s'est intéressée à la présentation d'une nouveauté en Suisse dans le domaine des soins à domicile: la création en Valais d'un **centre de soins palliatifs à domicile**.*

Une alternative à l'hospitalisation

A une époque où les coûts de la santé obligent à reconsidérer une politique sanitaire ayant amené par exemple l'Etat du Valais à diminuer de 200 lits les effectifs hospitaliers, ce centre a été conçu pour offrir une alternative à l'hospitalisation des personnes qui ont atteint une phase critique de leur maladie ou qui se

trouvent en phase terminale d'une maladie grave. Dans le Valais central, ce centre contribuera, en un premier temps, à offrir aux adultes de tous âges et aux enfants désirant être soignés dans leur cadre de vie habituel, des soins qui visent à obtenir un maximum de confort, de sécurité, tout en préservant leur autonomie et en soulageant leur souffrance.

Inauguré le 29 septembre 1993, le centre de soins palliatifs à domicile entend offrir des soins en continu, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Si la situation du patient l'exige, il pourra mettre à disposition une infirmière en permanence.

* Antenne François-Xavier Bagnoud
25, rue du Rhône - 1950 Sion
tél. 027/22 19 50 - fax. 027/22 19 52
Association François-Xavier Bagnoud
26, rue de Lausanne - 1950 Sion
tél. 027/23 72 22 - fax. 027/22 41 88

L'aide à la personne malade et son accompagnement comprennent non seulement les soins physiques dont le traitement de la douleur, mais aussi un soutien moral, social et spirituel. Le suivi des patients se fait avec l'accord et la collaboration du médecin traitant. De même, une coopération — souhaitée étroite — est attendue avec les autres services de soins existants, les services sociaux et les services hospitaliers.

L'entourage lui aussi a besoin d'être soutenu, le choix fait par le malade de rester à domicile devant être accepté par la famille; il s'agit d'une charge importante qui peut entraîner un surcroît de fatigue et de souffrances et les accompagnants auront parfois besoin d'être relayés.

L'antenne François-Xavier Bagnoud...

Ce centre de soins palliatifs à domicile est géré par l'antenne François-Xavier Bagnoud, créée en juin 1992.

L'antenne est un organisme à but non lucratif dont l'objectif est de développer et de promouvoir les soins palliatifs, plus spécialement à domicile, en Suisse et notamment dans le Valais. Elle souhaite également contribuer à l'évolution des attitudes de notre société face à la mort.

Il ne s'agit pas de promouvoir un courant idéologique contemporain qui serait normatif d'une «bonne mort», mais simplement de rendre à la mort son rôle naturel et apaisant: il s'agit, avant tout, de considérer l'être humain en proie à sa dernière crise existentielle. Il est donc indispensable de rester attentifs et critiques face à nos pratiques et à notre état d'esprit.

...et ses particularités

La particularité de l'antenne réside donc non seulement dans la mise en place d'un centre de soins palliatifs à domicile, mais également dans le fait qu'elle va développer différents types d'actions, dans le domaine des soins palliatifs ainsi que dans celui de l'approche de la

mort. Par ailleurs, dans la mesure où elle vise à contribuer à la généralisation de ce type de pratique, certaines de ses activités s'adressent au public et d'autres aux professionnels ou aux bénévoles.

L'antenne se propose donc:

- ♦ d'ouvrir *une ligne téléphonique d'écoute et de soutien*¹ où des personnes qualifiées répondront, 24 heures sur 24, aux appels de ceux qui souhaitent exprimer leur souffrance, leur tristesse, leur peur, leurs sentiments concernant la mort et le deuil. Ce service propose également des entretiens individuels et de groupe;
- ♦ de mettre à disposition des personnes en deuil une *équipe* de personnes compétentes susceptibles de leur apporter une *aide pratique* dans des moments particuliers, par exemple le jour même de la mort, pendant le temps du deuil ou avant le décès. De même, ces personnes sont aptes à donner à ceux qui le souhaitent un soutien moral dans le deuil qui les affecte;
- ♦ de développer *l'information et de participer à des échanges d'expériences et à une réflexion générale* sur les valeurs culturelles de notre société, sur l'éducation à promouvoir face à la mort, ou encore sur les attitudes à avoir au moment de la mort et du deuil, cela pouvant se réaliser avec les institutions d'éducation, de soins et de services.
- ♦ d'ouvrir au public et aux professionnels un *centre de documentation et une bibliothèque*.

L'équipe

L'antenne a choisi de répondre aux demandes qui lui sont faites grâce à une équipe pluridisciplinaire, ce qui donne la garantie d'une approche large et ouverte.

¹ tél. 027/22 19 84

L'équipe comprend un médecin, des infirmières spécialisées, une assistante sociale, une secrétaire sociale, des psychologues, un sociologue et deux documentalistes. L'effectif sera d'ici peu de 15 personnes ayant reçu une formation tant aux niveaux théorique que pratique. L'accueil des personnes en fin de vie, des endeuillés et l'attention qu'exige leur situation représentent une charge émotionnelle certaine. Afin d'éviter le *syndrome d'épuisement ou d'usure professionnelle*, l'antenne a choisi d'engager de préférence du personnel à temps partiel.

Les aspects financiers

L'antenne est actuellement entièrement financée par l'Association François-Xavier Bagnoud. Elle ne reçoit aucun subside de l'Etat.

Son budget de base étant assuré par l'association, elle espère pouvoir bénéficier de dons ou d'autres revenus. En ce qui concerne les soins, seuls ceux remboursés par les caisses maladie seront facturés aux patients. Toutes les autres prestations, y compris celles s'adressant

aux professionnels et aux bénévoles, seront gratuites, en tout cas pour 1993-1994.

L'association

L'association consacre la majeure partie de son temps et de ses moyens à l'action humanitaire dans différentes parties du monde; elle cherche aussi à défendre les droits des individus malades grâce au *Centre François-Xavier Bagnoud, Santé et droits de l'homme* de l'Université de Harvard à Boston aux USA.

Si le rayonnement de l'association est mondial, elle voue une attention toute particulière au Valais, canton d'origine de François-Xavier, mort accidentellement au Sahara pendant la course Paris-Dakar alors qu'il pilotait un hélicoptère où se trouvaient également le chanteur Daniel Balavoine et Thierry Sabine, organisateur de la course.

L'initiative de la création de l'association revient à la mère du pilote, Albina du Boisrouvray. ■

Hélène Assimacopoulos

(à partir de documents fournis par l'antenne François-Xavier Bagnoud)

PUBLICITÉ



LE SERVICE INDIVIDUEL

FLASHAGE PAO (MAC ET PC)

REPRISE ET TRAITEMENT DE DONNÉES

CRÉATION GRAPHIQUE

MISE EN PAGE POUR REVUES ET JOURNAUX

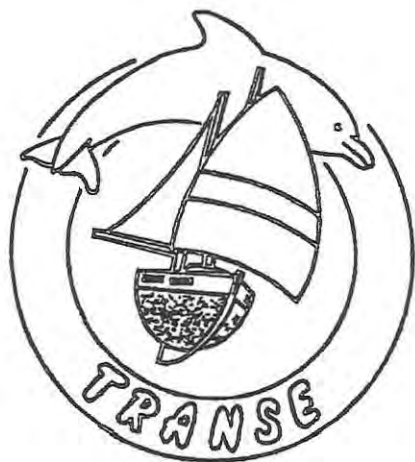
IMPRESSION ET EXPÉDITION DE JOURNAUX

CENTRE D'IMPRESSION ET DE TECHNIQUES DE PRESSE

15, rue des Savoises CP 5015 1211 Genève 11 Tél. (022) 708 50 30 Fax (022) 708 56 04

Association Solaris *

Appareillage à destination des îles lointaines



L'association **Solaris** est née en mai 1991. Elle résulte de l'intérêt qu'ont porté plusieurs personnes à la question des adolescents présentant des difficultés d'intégration scolaire. Pour venir en aide et apporter un soutien à ces jeunes en rupture sociale, familiale ou scolaire, il fallait trouver le moyen d'apporter un complément à leur éducation en les mettant dans des situations où ils se trouveraient confrontés à la vie de façon plus directe et plus réelle. De là est née l'idée de leur proposer une expérience forte et authentique au contact de la nature et des éléments : un périple en voilier.

Un pari audacieux

Depuis deux ans le projet couvait dans les cœurs. Les étapes de la préparation s'élaboraient, des contacts multiples étaient pris pour peaufiner les principes généraux de l'action envisagée :

apporter un complément scolaire à des adolescents souffrant d'un manque d'expériences où leur volonté soit vraiment sollicitée.

Comment....

- mettre sur pied, sans grands moyens, un projet avec des adolescents en mal de vécus concrets avec lesquels se mesurer ?
- trouver les outils matériels capables de mettre en œuvre une entreprise aussi « ambitieuse » ?

- s'intégrer à un contexte éducatif déjà établi au sein de structures se montrant relativement peu ouvertes aux innovations privées ?

Comment l'idée allait-elle être perçue, non des jeunes – nous étions sûrs de leur enthousiasme – mais des pouvoirs publics, des milieux d'enseignants et d'éducateurs ?

« L'association s'est créée pour donner le sol sur lequel s'appuyer.

Les membres se sont mobilisés pour porter les volontés désireuses de se mettre en activité.

La chance a souri... Les aides sont apparues ... Des dons ont été reçus... »

Deux ans et demi après la constitution de l'association, pari réussi ? Il est trop tôt pour l'affirmer, mais les premiers résultats sont assurément encourageants.

De nombreuses personnes ont rapidement manifesté de l'intérêt pour l'entreprise : l'association compte maintenant 70 membres et un comité de 5 travailleurs sociaux et enseignants.

* 18, chemin des Failles
1233 Bernex
tél. 777 11 47

Mise en œuvre du projet

Le bateau et l'équipage

Après de nombreuses recherches du bateau «idéal», Jean-Yves Rouchouse et Thibaud Gampert ont acheté deux parts d'un voilier de 15 mètres en acier: *Transe*. Celui-ci représente un outil de travail adapté à ce type d'expédition.

L'équipage de cette première expédition s'est recruté par ouï-dire au sein de l'école où avait travaillé Jean-Yves Rouchouse, les parents qui avaient entendu parler de ce projet lui ayant demandé d'emmener leurs enfants. Il est à noter que ceux-ci ne présentaient pas de difficultés marquées de rupture.

La recherche de fonds

La mairie de Cogny et le fonds Jeunesse du département de l'instruction publique ont accepté d'apporter leur concours financier à cette première expédition. Un soutien important a été apporté par ailleurs par certains membres de l'association.

Vers les îles atlantiques

L'expédition comptait au départ dix personnes dont trois adultes: Thérèse Cuttat, Jean-Yves Rouchouse et Thibaud Gampert. Sept adolescents, cinq garçons et deux filles, constituaient l'équipage, le plus jeune ayant 11 ans et le plus âgé 16 ans.

L'embarquement a eu lieu le 1^{er} avril 1992. De Port Camargue, le voilier a longé la côte française et la côte espagnole, mis le cap sur les Baléares, est passé par Gibraltar pour arriver enfin à Tanger où un incident administratif l'a obligé à stationner un mois. L'équipage a su tirer profit de cet imprévu pour faire de nombreuses rencontres et découvrir le Maroc. Puis, par l'Atlantique, il a rejoint Madère et les îles Salvagem pour arriver aux Canaries le 18 juin. Le 18 juillet il a repris le chemin du retour vers la France, via Madère et le Maroc.

Certains aspects de l'expérience ont été très éprouvants: mal de mer, séparation d'avec les parents, vie communautaire provoquant parfois des tensions...



Mais les efforts de l'équipage ont été pleinement récompensés par le fait de découvrir des pays étrangers, plonger en apnée, nager avec les mammifères marins (globicéphales) dont l'étude était l'un des buts de l'expédition.

«...j'avais l'impression que les globis avaient des comportements différents selon les sentiments et les pensées que j'avais, ils me fuyaient ou se rapprochaient... au cours de ce voyage j'ai appris à voir et à sentir avec le cœur...»

Diego (16 ans)

Tout au long du voyage, les jeunes ont appris à se comporter tant à travers les exigences de la vie en mer que celles de la vie communautaire.

Au retour, ils ont fait montre de grands changements d'attitude, notamment vis-à-vis de l'école où une prise en charge des responsabilités s'est clairement fait sentir. Tous ont regagné leur école respective, alors qu'avant l'expédition deux d'entre eux envisageaient d'arrêter leurs études.

1993 et 1994: deux nouvelles expéditions

Cette expérience ayant été un succès, Jean-Yves Rouchouse et Thibaud Gampert ont décidé de poursuivre dans cette voie, mais en emmenant des adolescents réellement en difficulté.

- 1993 – Madère et Canaries. La seconde expédition s'est déroulée dans les mêmes conditions et en suivant le même itinéraire que la première,
- 1994 – *Expédition au banc d'argent*. En janvier, le voilier *Transe* appareillera pour une expédition de six mois en direction des îles Caraïbes, ayant à

son bord cinq jeunes de 14 à 17 ans et deux adultes. Périple: près de 12.000 km sur l'Océan atlantique et la mer des Antilles, à la recherche des baleines à bosse.

L'expérience faisant partie d'un processus global et dynamique d'insertion, il est indispensable que le jeune ait établi un projet personnel pour l'avenir. Loin de se réfugier dans ce voyage comme une fuite devant des réalités présentes contraignantes, il lui faut, dès le départ, préparer son retour comme un objectif faisant suite à sa décision de se prendre en main.

Des entretiens préalables ont donc lieu entre l'adolescent, sa famille et/ou les éducateurs concernés par cette démarche, en tenant compte des possibilités réelles de l'intéressé et en s'assurant de sa détermination personnelle.

Le placement d'adolescents par des services placeurs (Protection de la jeunesse, Tuteur général, Service médico-pédagogique...) est à l'étude et la présentation d'un dossier pédagogique va être effectuée à Berne pour l'obten-

tion d'une subvention en tant que «projet pilote». Ces démarches visent à résoudre les questions touchant la prise en charge financière des adolescents concernés par ces voyages.

Et ensuite ?

Ensuite c'est l'aventure..., ainsi évoquée par les organisateurs: «*Là, nous serons au cœur de l'Océan, livrés aux courants et aux vents avec comme seules ressources notre courage et notre détermination. Les connaissances maritimes seront alors acquises pas à pas sur le «terrain». La responsabilité des quarts et de la conduite du bateau seront l'objet de tous nos soins. Les jeunes devront constituer un véritable équipage, unis, s'épaulant tour à tour. Ils apprendront à braver les éléments sans pour autant devenir téméraires mais en développant le sens pratique et l'ingéniosité des marins.*» ■

Jean-Yves Rouchouse/Odile Benoist



Rebecca Fillet

Ensuite c'est l'aventure...

Nouvelles brèves

SOCIAL

ASSURANCE MATERNITE un manifeste et des actions

«Nous, femmes et hommes, ne pouvons plus attendre et voulons maintenant pour toutes les femmes exerçant une activité professionnelle une véritable assurance maternité avec un congé maternité payé minimum de 16 semaines». Tel est le début du manifeste qui est signé sous forme de pétition et qui sera remis à la conseillère fédérale Ruth Dreifuss en janvier prochain. Date à laquelle elle présentera un avant-projet de loi sur l'assurance maternité, distincte de l'assurance maladie. Car la maternité ne doit plus être traitée comme une maladie. C'est ainsi qu'ont pris naissance des comités unitaires dans la plupart des cantons romands (Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel et Vaud) pour faire aboutir une vieille revendication des milieux syndicaux et féministes.

ASSURANCE MALADIE FEDERALE les modifications projetées

Après plus de 20 ans de vaines tentatives de révision de la loi fédérale sur l'assurance maladie, les autorités fédérales semblent décidées à adopter un nouveau projet qui, si accepté, serait mis en application en 1995. Le Conseil national a passé en revue le projet lors de sa session d'automne, à Genève. Le Conseil des Etats prend le relais en ce mois de décembre.

Les grandes lignes des modifications sont les suivantes: assurance obligatoire, prime unique pour les assurés d'une même caisse, primes des enfants inférieures à celles des adultes, abrogation des avantages des assurances collectives par rapport aux indivi-

duelles. Les prestations de base s'élargiront aux soins suivants: soins à domicile, séjour illimité à l'hôpital (contre 720 jours actuellement), mesures de prévention si prescrites par les médecins, médecines douces si leur efficacité est reconnue (!), etc.... L'assuré participera aux frais suivants: outre la franchise annuelle, le 10% des frais dépassant cette franchise (frais aussi bien hospitaliers — et c'est nouveau! — qu'ambulatoires) et taxe de séjour en cas d'hospitalisation.

PRESTATIONS AUX PERSONNES AGEES regroupement bienvenu

OAPA + SCAM = OCPA, telle est l'équation décidée par le Conseil d'Etat de Genève.

L'office chargé des prestations de prévoyance (OAPA) et le service d'assistance médicale (SCAM) aux rentiers AVS-AI seront regroupés en un seul Office cantonal des personnes âgées (OCPA). Dès le 1^{er} janvier 94, les tâches d'assistance publique seront partagées ainsi: l'assistance aux personnes bénéficiaires de l'AVS-AI sera gérée par l'OAPA; celle des autres catégories de personnes le sera par l'Hospice général.

ENVIRONNEMENT

LA CONSOMMATION RECULE... ...mais l'épargne augmente

Paradoxe! En période de crise, la consommation recule (-0,2% en 92), mais l'épargne augmente. A la veille de la crise, les Suisses épargnaient 24,6 milliards de francs; aujourd'hui, ils en sont à 29,8 milliards (épargne des ménages).

A l'épargne des ménages, il faut ajouter celle des assurances sociales. Elle demeure forte (+ 20 milliards) grâce au second pilier et malgré le déficit de l'assurance chômage. Les prévisions des sociétés, en net recul, atteignent néanmoins 17 milliards... C'est donc 67 milliards qui ne sont pas dépensés, disponibles pour l'investissement!!!

LOYERS ET TAUX HYPOTHECAIRES **L'Asloca demande 10% de baisse**

Selon l'article 270 alinéa 1 du Code des obligations (CO), «le locataire peut contester le montant du loyer et en demander la diminution pour le prochain terme de résiliation, s'il a une raison d'admettre que la chose louée procure au bailleur un rendement excessif (...), à cause d'une notable modification des bases de calcul résultant en particulier d'une baisse des frais».

«Si quelques autres éléments jouent dans la formation du loyer, les hausses ont été largement justifiées par la montée du taux hypothécaire», affirme le président romand de l'Asloca. C'est pourquoi, estime-t-il, ce mécanisme doit maintenant jouer dans l'autre sens: «Cette décision renforce ainsi notre demande de baisse de loyers de 10%». Prenant comme base le recul du taux de 7%, niveau qu'il avait atteint de janvier 1992 à juillet 1993, à 5,75%, nous arrivons à une exigence de baisse possible de 10,28%.

L'Asloca a, dans ce sens, distribué 560.000 lettres types pour les locataires de Suisse romande, avec mode d'emploi pour inciter les intéressés à réclamer une baisse de loyer.

PRETS SUR GAGE **augmentation d'un tiers en trois ans**

Contre un objet mis en gage, le client de «ma tante» (appellation populaire des institutions de prêt sur gage) reçoit une somme, en argent, dont le montant correspond à un pourcentage de la valeur de l'objet entreposé.

Il existe encore en Suisse 3 maisons de prêts: Zurich, Lucerne et Genève.

Pour ce qui est de cette dernière, du fait de la crise, le nombre de prêts a passé de 2.500 à 3.500 entre 1989 et 1991, soit une hausse de plus d'un tiers.

PETIT CREDIT ET PREVENTION **une expérience pilote**

Caritas et le Centre social protestant de Neuchâtel se sont associés pour mener une expérience pilote sur le thème du crédit à la

consommation: *théâtre de bistro*T. Ils ont mandaté des acteurs/trices du théâtre pour aller jouer dans les bistrotts populaires une «saynète» illustrant les pièges du petit crédit qui provoque souvent de gros endettements. Le théâtre T est allé à la rencontre, sur leur propre terrain, des catégories de population les plus directement concernées par ces problèmes. C'est ainsi qu'une soixantaine de représentations ont été données dans une quinzaine de café à Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et le Locle, de juin à octobre 92. Environ 500 personnes ont été surprises par l'irruption des acteurs à l'heure de l'apéro...

Par cette expérience novatrice, le CSP et Caritas ont voulu affirmer que l'action sociale se doit d'aller à la rencontre de celles et de ceux qui, pour de multiples raisons, ne viennent jamais à eux. La prévention vise ainsi à éviter les problèmes et les dégâts que provoque souvent le petit crédit.

En effet, celui-ci peut s'avérer une fausse solution, voire se transformer en piège pour celles et ceux qui y recourent, surtout en ces temps d'incertitude économique. Rappelons que plus de 600.000 personnes, en Suisse, sont débitrices d'institutions bancaires. L'endettement et l'appauvrissement guettent nombre d'entre elles. Cette expérience théâtrale est une première tentative d'une meilleure information dans ces domaines... Etant donné son importance et son caractère original, elle a été minutieusement évaluée par des personnes extérieures et par une équipe de sociologues.

Un document complet peut être obtenu auprès de:

Caritas Suisse - 3, Löwenstrasse
6000 Lucerne - tél. 041/52 22 75

ENFANCE/JEUNESSE

PETITE ENFANCE **guide à l'intention des familles**

Elaboré à l'intention des familles, le *Guide genevois de la petite enfance* rassemble toutes les informations utiles sur les différentes possibilités d'accueil et activités proposées dans le domaine de la petite enfance.

Edité par la délégation de la petite enfance, rattachée au Département municipal des affaires sociales, le guide peut être obtenu gratuitement sur demande.

Délégation petite enfance - tél. 346 94 23

JOBS POUR ETUDIANTS

plaquette de l'UNI

Le bureau de placement de l'Université de Genève a publié une plaquette à l'adresse des employeurs. Y sont présentés les tarifs horaires concernant diverses activités telles que: appui scolaire, baby-sitting, travaux de bureaux, etc... Les conditions et formalités à respecter lors de l'engagement sont également rappelées.

Contact: Bureau de placement/Université
tél. 329 39 70/705 77 02

RESTAURANT SCOLAIRE

ouverture au public

Depuis le 4 octobre, le restaurant scolaire de l'école du Bosson est ouvert aux personnes de la commune d'Onex désirant rompre leur solitude et manger en compagnie des élèves.

Ouverture les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h45 à 13h. Inscriptions auprès du centre social la semaine précédente. Prix: Fr. 11.—, boisson comprise. Cette expérience semble «faire école» car d'autres restaurants scolaires tentent la même expérience.

LE «CHAPERON ROUGE»

un service de la Croix-Rouge

Le service de baby-sitting de la Croix-Rouge genevoise et le service de garde d'enfants *Baby Call* ont réuni leurs forces pour créer le *Chaperon rouge*. A tous problèmes de garde d'enfants à domicile, ce dernier trouve une solution. Tarifs selon le revenu.

Contact: 4, rue Rodo – tél. 781 06 66

CENTRES DE LOISIRS ET DE RENCONTRES **une charte contre l'exclusion**

Les centres de loisirs et de rencontres, les maisons de quartier et autres jardins Robinson ont leur charte depuis cet automne. Celle-ci comprend deux axes essentiels: l'action éducative (favoriser l'épanouissement des jeunes, leur donner la possibilité de se prendre en charge...) et l'action associative et socio-culturelle, avec comme priorité la prévention et l'intégration. L'élaboration de cette charte a été l'occasion de réunir l'ensemble des acteurs et décideurs intervenant dans le champ de l'animation: autorités cantonales et communales, responsables des associations, professionnels et syndicats.

Contact: secrétariat permanent de la CCCLR (Commission cantonale des centres de loisirs et de rencontre) – 62, route de Frontenex 1207 Genève – tél. 700 15 77 et 700 15 89

ENSEIGNEMENT

l'école active récompensée

Le groupe international LEGO a remis son prix YGDRASIL à l'Ecole active de Malagnou, mercredi 19 novembre, dans les locaux du Centre interprofessionnel de St-Jean. Ce prix, d'une valeur de Fr. 240.000.— est partagé avec une école hongroise.

Voilà vingt ans que l'Ecole active a ouvert ses portes, à l'instigation d'un groupe d'universitaires. Ecole tout d'abord autogérée en responsabilité partagée entre enseignants et parents, puis animée par un seul collectif de trois personnes. La ligne pédagogique reste malgré tout marquée par les options du début: «apprendre par la pratique». Dès son plus jeune âge, l'élève est amené à pratiquer la vie en commun. Le chant, le théâtre et la musique occupent une place prépondérante dans l'enseignement.

L'Ecole accueille aujourd'hui une soixantaine d'élèves de 4 à 12 ans... dont les parents paient Fr. 7.500.— par année d'écologie.

FAMILLE

LES FEMMES DANS L'ENTREPRISE

nouveau guide pratique

Un guide pratique sur l'égalité entre femmes et hommes dans l'entreprise vient d'être publié. Il s'agit avant tout de conseils destinés aux délégués/ées à l'égalité employés/ées dans les grandes administrations et entreprises. Travail utile et fourmillant d'exemples immédiatement «utilisables» pour celles et ceux qui sont confrontés/tés au problème de l'égalité des sexes.

L'égalité entre femmes et hommes dans l'entreprise – Perspectives et réalisation, Bureau de l'égalité

Béatrice Stalder – 3000 Berne

Commande: OCFIM – 3000 Berne

VET'SHOPS

vêtements à prix modiques

Les Vêt'shops de la Croix-Rouge genevoise offrent des vêtements et chaussures en bon état à des prix modiques. Deux adresses: 84, rue des Eaux-Vives (du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 16h, mercredi jusqu'à 18h), tél. 736 34 45 et 18, rue des Grottes (du mardi au vendredi, de 9h à 12h et le mercredi de 14h à 17h), tél. 734 88 53.

Et si vous décidez d'alléger vos armoires, pensez au centre de tri de la CRG, 5A, chemin Pré-du-Couvent, (du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h), tél. 349 89 87, où vous pouvez apporter des vêtements. Un conteneur marqué d'une croix rouge attend à toute heure vos dons.

PETITS BUDGETS

une nouvelle « Renfile » à Vernier!

Le Centre social protestant (CSP) a inauguré le 19 octobre un nouveau hangar à brocante à la route de Vernier. L'ancien dépôt avait été détruit lors d'un incendie en 1988. La « Renfile I » s'étend désormais sur une surface de 1200 m². Le CSP récupère et met en vente: meubles anciens et modernes, vêtements, bibelots, livres, appareils électro-ménagers, etc.

Horaires d'ouverture: lundi au vendredi de 13 h 30 à 15 h 30 (sauf le mercredi) et le samedi de 9 h 30 à 16 h 30. Le CSP conserve son dépôt-vente « La renfile II » à Plainpalais, dans l'ancien Palexpo. Si vous avez quelque chose à donner: tél. 341 11 70.

CONDITION FEMININE

un centre de documentation

Filigrane, le centre de documentation sur la condition féminine et l'égalité, possède déjà plus de 1000 livres disponibles en prêt. Le centre ne vise pas à tout avoir sur le sujet, mais plutôt à mettre à disposition des lectrices les livres que l'on ne trouve pas ailleurs.

Pour emprunter un livre ou un document, il faut soit être membre de l'association, soit posséder une carte de fidélité, soit payer 2.-.

Filigrane - 2, rue de la Tannerie

1227 Carouge

tél. 301 37 89/95 - fax 301 37 92

LA SOLIDARITE

en réseau

« Il n'est pas toujours possible d'attendre le matin pour trouver de l'aide. » C'est ainsi que s'est fait connaître au public le Réseau solidarité famille.

Le n° 78/93 d'Expression avait relaté la préparation de ce réseau d'entraide et de permanence nocturne destiné à soutenir les familles d'enfants mineurs lors de difficultés ou de crises survenant la nuit, lorsque les services sociaux sont fermés. Il a pu commencer à fonctionner le 29 septembre dernier: tél. 345 55 45 de 21 h à 7 h.

Actuellement, les forces disponibles permettent de couvrir quatre nuits par semaine: du mercredi au samedi. Pro Juventute, qui a lancé ce projet unique en Suisse, souhaite pouvoir offrir cette disponibilité chaque nuit et cherche donc à compléter son équipe de bénévoles. Ceux-ci interviennent à deux et apportent gratuitement une aide pratique et morale; formés avant d'intervenir, ils sont ensuite encadrés par des professionnels chevronnés.

Pro Juventute - 26, bd Helvétique

1207 Genève - tél. 736 57 77

AIDE A DOMICILE

également une charte

La Fédération des services d'aide et de soins à domicile vient d'éditer une charte contenant les principes fondamentaux qui guident l'activité de tous les services la composant, soit:

- AMAF - Aide ménagère au foyer
30, rue des Vollandes - 1207 Genève
- SAF - Service d'aide familiale
1, av. du Mail - 1205 Genève
- SASCOM - Service d'aide et de soins
communautaires
9, route des Acacias - 1227 Acacias
- APADO - Association pour l'aide
à domicile
5, Glacis-de-Rive - 1207 Genève

FAMILLE

et thérapie

Systèmes en évolution et liberté individuelle; quels rapports? quelles implications éthiques? C'est autour de ce thème que l'Association genevoise de thérapie familiale (AGTF) a organisé les 15 et 16 octobre derniers les 4^{es} Journées romandes de thérapie de famille.

La société évolue, la thérapie de famille aussi. Surgissent alors les questions fondamentales: Où est la place de l'individu? Où est celle du réseau familial?

Tels ont été les axes de la réflexion de ces journées qui feront l'objet d'un numéro spécial de *Thérapie de famille*, publication trimestrielle éditée par Médecine et Hygiène.

Il convient de signaler d'autre part le travail de pionnier effectué par l'AGTF, qui a cherché à définir une réglementation et des critères pour qui veut prétendre au titre de thérapeute de famille.

AGTF - Dr. Bernard Gallay, président

7 rue de Beaumont - 1206 Genève

tél. 347 15 10

VIEILLESSE

VEILLIR ET SE LOGER

deux films suisses

présentés par Pro Senectute

Tournés en Suisse alémanique, deux films racontent deux expériences de logement alternatif pour personnes âgées qui se situent à mi-chemin entre l'appartement classique et la maison de retraite. Ils sont maintenant sous-titrés en français. «Es braucht etwas Mut» – Il faut un peu de courage – présente en 54 minutes la première expérience de vie communautaire tentée à St-Gall en 1983. Le portrait de sept femmes est ainsi esquissé dans le quotidien d'une grande maison aménagée en habitat collectif.

AltersWeGe (Logements protégés alternatifs) présente deux unités d'habitation protégées et destinées aux personnes dépendantes. L'association de soins de Bienne Seeland a constitué cinq de ces communautés d'habitation à caractère familial, pouvant accueillir 27 personnes.

Le premier film a été réalisé par Martin Wirtensohn (1991) et le deuxième par Christof Schertenleib (1992).

Location : Filmcoopération – Fabrikstrasse 21
Postfach 172 – 8031 Zurich
tél. 01/271 88 00

VACANCES PERSONNES AGEES

réouverture partielle de Florimont

Le Chalet Florimont rouvre partiellement ses portes le 15 décembre. Pour le reste, les travaux de construction se poursuivent normalement. Capacité d'accueil pour l'immédiat : 5 chambres à 1 lit et 8 chambres à 2 lits.

Le Chalet Florimont se situe à Gryon. Inscriptions auprès du secrétariat des maisons de vacances, Hospice général, tout comme pour la «Nouvelle Roseraie» située, elle, à St-Légier s/Vevey.

Secrétariat des maisons de vacances Hospice général – 13, rue Verdaine, 3^e étage
tél. 311 15 10.

SANTE

FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

suppression de l'allocation d'études

La CRASS – Conférence romande des chefs des départements a décidé que, dès 1994, les élèves des écoles d'infirmiers/ères de Suisse romande (sauf Fribourg) ne toucheront plus leurs allocations d'études d'environ

Fr. 1.000.– par mois. Pour faire avaler cette «pilule» aux futurs élèves, ceux-ci seront promus au noble rang «d'étudiants».

Cette décision est contestée par les élèves et les groupes professionnels qui estiment normale une certaine rémunération lorsque l'on passe une bonne partie de ses études sur le terrain à accomplir des stages à plein temps et que l'on travaille deux week-ends par mois..., d'autant plus que l'aide des élèves est appréciée dans les établissements hospitaliers en ces temps de compression du personnel soignant.

UNIVERSITE DE NEUCHÂTEL

ouverture d'un institut de droit de la santé

L'université de Neuchâtel vient d'ouvrir un institut de droit spécifique à la santé.

Dirigé par le Professeur Olivier Guillod, cet institut sera doté d'un centre de documentation pour toutes questions afférentes au droit interne et international de la santé. Il répond à une réelle nécessité tant sont devenus complexes et aigus les problèmes juridiques, économiques et sociaux liés à la santé, tant individuelle que collective.

SOINS A DOMICILE – SASCOM

liste des prestations remboursées

Un accord tarifaire vient d'être signé entre le SASCOM et la Fédération des caisses maladie. Les soins infirmiers thérapeutiques et la prévention des escarres sont désormais remboursés. La liste des prestations est donc plus complète et porte sur les mesures diagnostiques, les injections/perfusions, les pansements et les soins liés à l'élimination.

SASCOM

9, route des Acacias – 1227 Acacias
tél. 342 85 50

«L'AIGUILLEUR 93»

un répertoire des lieux d'échange

Le GRAAP – Groupe d'accueil et d'action psychiatrique – a édité un répertoire présentant de façon succincte tous les lieux offrant un accueil et la possibilité de partager les soucis liés à la découverte d'une maladie psychique chez un proche.

L'Aiguilleur permettra à chacun/e de trouver lieu le plus approprié à ses besoins et ses attentes.

Ce répertoire peut être obtenu gratuitement.

GRAAP – 5, Av. Ruchonnet – 1003 Lausanne
tél. 021/320 00 92 – fax 021/311 07 57

SUICIDE DES JEUNES des chiffres préoccupants

Selon l'Office fédéral de la statistique, cinq enfants de 10 à 14 ans se sont donné la mort en 1992. Pour la même année, on compte 58 cas de suicide chez les jeunes de 15 à 19 ans et 105 parmi les 20-24 ans. Mais ces chiffres, selon des psychiatres pour enfants, ne correspondent pas à la réalité qui est hélas encore plus dramatique, nombreux étant les accidents qui sont en fait des suicides, sans oublier le nombre très élevé de tentatives, lesquelles peuvent être évaluées à 38 pour 1 suicide...

HANDICAP

APMH déménagement

L'Association genevoise de parents et d'amis de personnes mentalement handicapées (APMH) vient de s'installer dans ses nouveaux locaux, d'une surface de 228 m². Le lieu est situé en arcade et comprend salles d'accueil, de conférence et de documentation.

APMH - 7, rue de la Gabelle
1227 Carouge - tél. 343 17 20

LE RELAIS nouveau lieu d'accueil

Le Relais, association de soutien aux proches de personnes souffrant de troubles psychiques, a ouvert un bureau au 5 place Claparède, tél. et fax 347 43 02. Accueil sur rendez-vous. Documentation, entretiens, renseignements sur les services existants, réunions des groupes de travail. Adresse postale inchangée: Association le Relais, case postale 48, 1231 Conches.

TRAVAIL

FEMME ET EMPLOI travailler en Suisse

L'association suisse d'orientation scolaire (ASOP) a édité une série de 13 cahiers *Femme et emploi*. Le dernier, intitulé *Un emploi en Suisse s'adresse aux femmes «pendulaires», frontalières, aux détentrices d'un permis B ou C et aux Suissesses d'origine étrangère*. L'auteure, Marie-Thérèse Sautebin, présente la situation de la femme en Suisse et le phénomène essentiel qu'est la migration pour notre pays où 25% de la population active n'a pas de passeport à

croix blanche et où la part des femmes dans cette population active est de 43%. Sont particulièrement mises en évidence les carences de la législation suisse (précarité de la protection de la maternité, pauvreté des femmes âgées... cheffes de famille, disparités salariales, absence de politique familiale, etc...). Le cahier met notamment en garde les lectrices qui cumulent «trois handicaps sociaux»: être femme, étrangère et non qualifiée...

ASOP, secrétariat romand
case postale 69 - 1000 Lausanne 9

PRODUCTIVITE ET TRAVAIL analyses pour 1993

Selon l'institut CREA, le nombre de postes de travail devrait diminuer de 2,3% en 1993 alors que, simultanément, la productivité apparente, soit le produit intérieur brut (PIB) divisé par le nombre de postes de travail, augmentera de 2,3%. De son côté, le PIB ne devrait diminuer que de 0,7%.

Source: Institut CREA de macroéconomie appliquée - 1015 Lausanne
Analyses et prévisions 93-95

DEFENSE DES CHOMEURS les permanences de l'ADC

L'Association de défense des chômeurs (ADC) est formée de personnes toutes concernées par le chômage. Son siège, situé au 8, rue Saint-Laurent, tél. 700 50 60, assure une permanence les mardis et vendredis de 9h à midi. A **Carouge**, une permanence a lieu le lundi de 9h à midi au centre médico-social Les Charmettes, 3, rue de la Débridée. A **Meyrin**: le mercredi de 9h à midi à la Maison communale, 13 bis, av. de Vaudagne. A **Vernier**: le jeudi de 9h à midi, à la Maison de quartier d'Aire-Le Lignon, au 12 bis, ch. Nicolas-Bogueret. Des groupes de rencontre se réunissent par ailleurs le mercredi de 20h à 22h au Centre permanent de l'ADC et le mardi de 15h à 17h au Centre œcuménique des Avanchets, au 17, rue du Grand-Bay.

«DROITS ET DEVOIRS DES CHOMEURS» un guide pratique

L'Association de défense des chômeurs de Genève vient d'éditer, en collaboration avec l'Office cantonal de l'emploi, un guide pratique à l'adresse des chômeurs/ses. Objectifs de base de son auteure, Doris Gorgé: renseigner «rapidement» le chômeur qui attend une réponse précise à la question qui le

préoccupe, et concevoir un document de manière à pouvoir le mettre périodiquement à jour. La présentation en est donc faite par rubriques regroupées sous forme de classeur. A commander auprès de l'ADC, adresse ci-dessus.

EXCLUSION / INTEGRATION SOCIALES

MINIMUM VITAL – ASSISTANCE grosse augmentation du nombre d'assistés

Le nombre des personnes assistées progresse de façon alarmante! Aujourd'hui, environ 180.000 personnes en Suisse n'assurent leur minimum vital que grâce à l'assistance et ce chiffre va massivement progresser l'an prochain de par «l'arrivée à l'assistance» de nombreux chômeurs en fin de droit. La barre des 300.000 personnes assistées sera ainsi atteinte.

A Genève où les barèmes d'assistance sont, de façon heureuse, sensiblement plus élevés que dans les autres cantons, le nombre de personnes assistées par l'Hospice général a progressé d'un tiers en trois ans!

PROMOTION DE LA SANTE un nouveau lieu: la Boutik

La Fédération vaudoise des ligues de la santé et l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies ont ouvert cet automne la Boutik, à Lausanne: lieu d'information et de documentation concernant tous les problèmes de santé, sous forme de brochures, de dépliant, de jeux informatiques, etc... la Boutik s'adresse tout d'abord aux jeunes mais également se met à disposition des professionnels en vue de favoriser toutes actions de prévention.

La Boutik
6, avenue Ruchonnet (près de la Gare)
1003 Lausanne – tél. 021/311 37 31.

ALCOOLOGIE opération Ulysse

La porte ouverte – Centre d'accueil et d'information sur l'alcoolisme a lancé, le 25 novembre, l'opération Ulysse. Objectifs: orienter les malades alcooliques (vers "institution sociale ou médicale qui convient le mieux) et orienter les proches pour qu'ils acquièrent l'attitude la plus adéquate envers un malade souffrant d'alcoolisme. En effet, la maladie ne touche pas seulement les personnes qui

boivent mais également leur entourage. Pour un seul malade alcoolique (6 à 8% dans la population), ce sont deux à trois personnes qui souffrent physiquement ou psychologiquement.

La porte ouverte est une association subventionnée par l'Etat, par la Ville et l'OFAS. Elle est animée par une équipe interdisciplinaire (travailleur social, médecin, secrétaire) et par des bénévoles, pour la plupart des alcooliques stabilisés! Par l'opération Ulysse, elle intensifie son action auprès de toute personne confrontée à l'alcool, ceci par des entretiens-conseils rapides (15 minutes).

Permanence téléphonique pour prise de rendez-vous, 781 50 46
(lundi à vendredi: 9h à 12h et 17h à 22h)
5, boulevard de la Cluse – 1205 Genève

ETRANGERS

ACCUEIL REQUERANTS D'ASILE «Au P'tit Alexandre»

Afin de poursuivre un accueil le plus humain possible des requérants d'asile dans ces temps difficiles pour cette catégorie d'étrangers, Agora (aumônerie œcuménique auprès des requérants d'asile) a installé un grand conteneur – bureau, à proximité du centre d'enregistrement fédéral à la Praille. Le Casagora, tel est son nom, accueille, renseigne et parfois nourrit les requérants qui se retrouvent souvent à la rue sans moyens d'existence. On l'a surnommé le P'tit Alexandre, en référence au restaurant d'en face...

Casagora – 41, av. de la Praille
1227 Carouge
renseignements: tél. 301 05 20

ANTIRACISME nouveau service d'information

L'ARIS – Service d'information antiracisme, veut promouvoir la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Il attache une importance toute particulière à l'effort d'éducation et d'information dans les écoles et il collabore également avec des organisations non gouvernementales (ONG) en leur fournissant de la documentation de l'ONU concernant la convention susmentionnée. Il collecte ainsi des informations des ONG en vue de créer une banque d'informations dans ce domaine.

ARIS – case postale 46 – 1211 Genève 3
tél. 735 06 07

Le point sur...

les mesures protectrices de l'union conjugale

Que faire lorsqu'un époux ne remplit pas ses devoirs de famille ou que des conjoints sont en désaccord sur une question importante pour la vie du couple ? Ensemble ou séparément, ils peuvent demander par simple lettre l'intervention du juge des mesures protectrices de l'union conjugale qui les rappellera à leurs devoirs et tentera de les concilier. Le juge peut aussi leur conseiller de s'adresser à un office de consultation conjugale ou familiale. Si nécessaire, il prendra, à la requête d'un époux, les mesures prévues par la loi (CCS art. 172 à 180). Elles concernent principalement la gestion de l'argent pendant la vie commune et les dispositions à prendre en cas de séparation provisoire du couple. La procédure est gratuite.

Mesures concernant la gestion des biens

Les deux époux doivent contribuer, selon leurs facultés, à l'entretien de la famille ; rappelons que le travail ménager et d'éducation est reconnu au même titre que les contributions en argent.

Lorsque les conjoints ne parviennent pas à s'entendre sur la part que chacun fournit pour l'entretien de la famille, lorsque celui qui gagne l'argent de la famille par son activité à l'extérieur refuse de donner une somme convenable pour les dépenses courantes ou d'octroyer au conjoint au foyer une somme équitable pour ses besoins personnels, le juge peut imposer, après avoir tenté un arrangement à l'amiable, les mesures suivantes :

- fixer les contributions pour l'entretien de la famille et pour le conjoint au foyer ;
- ordonner à l'employeur de verser tout ou partie du salaire à l'époux au foyer ;
- empêcher un époux de disposer de certains biens, afin de protéger les conditions matérielles de la famille ou de régler des dettes entre époux ;
- enlever à un conjoint le pouvoir d'engager l'autre pour les dépenses courantes de la famille (rappelons qu'un époux n'est pas responsable des dettes de son conjoint, à l'exception de celles qui concernent les besoins courants de la famille) ;
- obliger un conjoint (ou un tiers, par exemple une banque) à fournir à l'autre des renseignements sur sa situation

financière (le droit matrimonial a institué en effet un devoir d'information réciproque des époux sur leurs revenus, leurs biens et leurs dettes);

- ordonner la séparation de biens, à la demande d'un époux et si les circonstances le justifient.

C'est également le juge des mesures protectrices de l'union conjugale qui peut autoriser un conjoint à résilier le bail du logement de la famille ou à vendre celui-ci lorsque l'autre époux s'y oppose sans motif valable (rappelons que ces actes ne sont valables qu'avec l'accord des deux époux).

Mesures en cas de suspension de la vie commune

La suspension de la vie commune peut être décidée sans autorisation du juge: en effet, «un époux est fondé à refuser la vie commune aussi longtemps que sa personnalité, sa sécurité matérielle ou le bien de la famille sont gravement menacés». Cet article 175 du Code civil répond à la question très souvent posée: puis-je quitter le domicile conjugal sans me mettre dans mes torts? La réponse est oui pour autant que l'un des motifs graves mentionnés ci-dessus existe, par exemple atteintes à la santé physique ou psychique ou menaces sur les enfants. Il est recommandé de réunir des preuves (par exemple certificat médical) qui seront utiles lors d'un éventuel divorce.

Les conjoints qui décident une suspension de la vie commune peuvent régler entre eux, par exemple par une convention écrite, les modalités de la vie séparée ou faire appel au juge des mesures protectrices qui est compétent pour régler les points ci-dessous:

- pension alimentaire due par l'un des époux à l'autre;
- attribution à l'un des époux de la garde des enfants mineurs et modalités du droit de visite de l'autre;
- montant de la contribution financière pour les enfants;
- attribution du logement et du mobilier;
- séparation de biens si les circonstances le justifient.

Cette suspension de la vie commune n'est pas une séparation de corps, mais une séparation de fait. Il s'agit cependant d'une séparation judiciaire qui permet, par exemple, de demander l'intervention du SCARPA (Service d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires) en cas de non paiement des contributions financières; de bénéficier des indemnités de chômage dans l'année qui suit la séparation sans remplir la condition de six mois au moins d'activité lucrative; de rechercher un logement (certaines régions demandent un document officiel de séparation), etc.

Démarches

C'est le juge du domicile des conjoints qui est compétent; à Genève, les requêtes doivent être adressées au Tribunal de première instance (Palais de justice, place du Bourg-de-Four, 1204 Genève). La démarche se fait, de façon générale, sans avocat.

Quelques semaines après réception de la lettre de requête*, les conjoints sont convoqués à une audience de conciliation avec le juge. Les décisions prises sont consignées dans un procès-verbal remis aux époux.

Si elles n'ont pas été demandées pour une durée illimitée, les mesures prennent fin automatiquement à l'expiration du délai fixé. Si les conjoints continuent à vivre séparés après ce délai, il faut savoir que les mesures ont perdu leur efficacité juridique. On peut demander leur renouvellement.

Lorsque les époux reprennent la vie commune, les dispositions prises deviennent simplement caduques, sans qu'il soit besoin de faire quoi que ce soit.

S'il y a un changement de circonstances, on peut demander en tout temps, par lettre, une modification des mesures. ■

Jeannie Coray, juriste

* Le Guide-Service, publication de l'Hospice général, contient deux modèles de lettres (fiche 3.1.1.2), l'une pour demander des mesures pendant la vie commune et l'autre pour régler les modalités d'une séparation. S'adresser au service d'information sociale et juridique, Hospice général, tél. 736 31 32.

Actualité législative

Cette rubrique présente les textes législatifs récents les plus significatifs pour le domaine social.

Afin de permettre de suivre le déroulement de la démarche, ils sont en général saisis au stade du projet, de l'adoption et de l'entrée en vigueur.

Consultation possible au centre de documentation HG, tél. 736 31 32 (int. 286)

Référence	Objet	Contenu du texte	Statut
FF 1993 III 754 ss (26.10.93)	Crédit à la consommation	Adoption par l'Assemblée fédérale d'une loi sur le crédit à la consommation. Elle prévoit que le contrat de crédit à la consommation doit être établi par écrit et contenir en particulier des indications sur le taux annuel effectif global, le coût total du crédit et les conditions de remboursement. La violation des règles légales entraîne la nullité du contrat et l'obligation de rembourser, mais le consommateur ne doit ni intérêts, ni frais.	Soumise au référendum facultatif. Délai d'opposition 24.1.94
ROLF 1993 2576 ss (21.9.93)	Fisc	Adoption par le Conseil fédéral d'une nouvelle ordonnance concernant le traitement des demandes en remise de l'impôt fédéral direct.	Entrée en vigueur le 1.1.95
FAO 1993 1217 (15.9.93)	Assurance maladie	Initiative populaire cantonale du PSG «Pour une assurance maladie solidaire». Elle prévoit que les cotisations pour l'assurance des prestations obligatoires soient fixées en fonction du revenu de l'assuré, mais dans le cadre de limites minimum et maximum.	Lancement de l'initiative. Délai de récolte des signatures 17.1.94
FAO 1993 1237 (20.9.93)	Logement	Initiative populaire cantonale de la Fédération des associations de quartier et d'habitants «Contre les surtaxes existantes et pour une véritable loi d'encouragement à la construction de logements sociaux».	Lancement de l'initiative. Délai de récolte des signatures 30.1.94
PL 6629-A M 684-A	Sécurité sociale	Rapport de la commission des affaires sociales chargée d'examiner le projet de la loi 6629 instituant une allocation d'insertion et la proposition de motion 684 concernant le minimum social garanti.	Soumis au Grand Conseil

A. A.

Sources d'information

Plan fédéral:

FF: Feuille fédérale

ROLF: Recueil officiel des lois fédérales

} S'adresser à l'Office fédéral des imprimés et du matériel, 3000 Berne

Plan cantonal:

IN, M, P, PL, Q, R, RD: se réfèrent aux objets traités par le Grand Conseil. Les textes sont disponibles à la Chancellerie d'Etat, 2, rue de l'Hôtel-de-Ville, 1204 Genève, tél. 327 21 11.

FAO: Feuille d'avis officielle; s'adresser à la Chancellerie.

Acquisitions récentes

*Les ouvrages mentionnés dans cette rubrique peuvent être consultés au Centre de documentation de l'Hospice général ou obtenus à titre de prêt.
Pour tout renseignement, tél. 022/736 31 32 (int. 286)*

SOCIAL

Assurances sociales et cancer : les malades et leurs droits aux prestations.-
Guide pratique /

Ligue suisse contre le cancer.-
Fribourg : Ligue suisse contre le cancer, s.d., n.p. (classeur).-

Ce que donner veut dire : don et intérêt /
M.A.U.S.S.-
Paris : Ed. la Découverte, 1993, 274 p.-

Des familles monoparentales, l'aide financière reçue de l'assistance et son remboursement /
Georgette Wyss-Chodat/Altermath.-
Genève : Institut d'Etudes Sociales, 1993, [95 p.].-
(Travail de diplôme)

Les Ecrits du travail social.-
Pratiques et formation /
Dir. de Baudouin Hecquet et al.-
Bruxelles : FNESUC, 1993, 118 p.-

Mouvance du monde professionnel : réponse du service social /
ANAS.-
43^{es} journées d'étude des services sociaux du travail, Paris, 1991.-
Paris : ANAS; 1991, 128 p.-

Le Principe de subsidiarité /
Chantal Millon-Delsol.-
Paris : Presses Universitaires de France, 1993, 127 p.-
(Que sais-je ? N° 2793)

Quelle recherche dans le champ social à Genève ?.-
Recensement des pratiques de recherche sociale non universitaire /
Italo Musillo ; Sabine Voélin.-

Genève : Hospice général, service d'information sociale et juridique, 1993, 52 p.-
(Cahier HG N° 2/1993)

Service social du travail : pour quelle fonction ? /
ANAS.-

44^e session de perfectionnement des services sociaux du travail.-
Paris : ANAS, 1992, 163 p.-

Valse documentaire ou réorganisation de la documentation d'une association /
Claudine Bussat.-
Genève : E.S.I.D., 1993, [64 p.].-

Vie associative et solidarités sociales /
Dir. de Marie-Chantal Collaud ;
Claire-Lise Gerber.-
Lausanne : Ed. Réalités sociales, 1993, 195 p., bibliogr.-

ENVIRONNEMENT

Comment penser l'argent ? /
Dir. de Roger-Pol Droit.-
Paris : Le Monde Editions, 1992, 427 p.-

La Culture en mouvement.-
Nouvelles valeurs et organisations /
Dir. de Daniel Mercure.-
Sainte-Foy (Québec) : Les Presses de l'Université-Laval, 1992, 314 p.-

La Curiosité.-
Vertiges du savoir /
Autrement Morales N° 12.-
Paris : Autrement Revue, septembre 1993, 251 p.-

Doctrine et jurisprudence /
Cahiers genevois et romands de sécurité sociale N° 9.-
Genève : Université de Genève, Faculté de droit, 1992, 113 p.-

L'Economie suisse.-
Un essai d'interprétation et de synthèse /
Jean-Christian Lambelet.-
Paris: Ed. Economica, 1993, 641 p.-

Le Langage silencieux /
Edward T. Hall.-
Paris: Ed. du Seuil, 1984, 243 p.-

Mémoire et intégration /
Jacques Barou et al.-
Paris: Syros, 1993, 116 p.-

La Programmation Neuro-Linguistique
appliquée à la négociation /
Chantal Selva.-
Paris: ESF éditeur, 1992, [146 p.]-

ENFANCE/JEUNESSE

L'Enfant paratonnerre /
Jacques Henriad ; François Schlemmer.-
Genève: Hospice général, 1993, 2^e éd.,
214 p.-

FAMILLE

Les Nourritures affectives /
Boris Cyrulnik.-
Paris: Ed. Odile Jacob, 1993, 244 p.-

Les Services de proximité en question :
répondre à des besoins sociaux et créer
des emplois /
Uniopss.-
Paris: Ed. Uniopss, 1993, 119 p.-

Les Valeurs dites féminines
et masculines.-
Et leur impact sur la vie sociale
et professionnelle des femmes /
Martine Chaponnière et al.-
Lausanne: Ed. l'Age d'homme, 1993,
267 p.-

VIEILLESSE

L'Aménagement de foyers
pour personnes âgées malvoyantes /
Claire Ducret ; Nicolas Kühne.-
Lausanne: Editions EESP, 1993, 154 p.-
(Cahiers de l'EESP N° 16)

Vieillir à Genève.-
Financement de la prévoyance :
les défis de l'an 2000 /
Marian Stepczynski.-
Genève: Rentes Genevoises, 1993, 93 p.,
bibliogr.-

SANTE

Mon cancer et moi /
Emile Espinosa.-
Lausanne: CSP-Vaud ; Ligue vaudoise
contre le cancer, 1993, n.p.-

La Santé de l'environnement genevois /
Dir. du Prof. Lucien Yves Maystre.-
Genève: Département de la prévoyance
sociale et de la santé publique,
Direction de la santé publique, 1993, 90 p.-
(les Cahiers de la Santé N° 4)

La Santé des Genevois /
Dir. du Prof. André Rougemont.-
Genève: Département de la prévoyance
sociale et de la santé publique,
Direction de la santé publique, 1993, 84 p.-
(les Cahiers de la Santé N° 1)

Soins et communication.-
Approches interactionnistes des relations
de soins /
Dir. de Jacques Cosnier.-
Lyon: Presses Universitaires de Lyon, 1993,
227 p., bibliogr.-

TRAVAIL

Animer et gérer un projet.-
Un concept et des outils pour anticiper
l'action et le futur /
Lionel Bellenger ; Marie-Josée Couchaere.-
Paris: ESF éditeur, 1992, 167 p.-

Ce n'est pas parce qu'on est au chômage
qu'on n'a rien à dire /
Claire de Narbonne-Fontanieu.-
Paris: Saxifrage Editions, 1993, 157 p.-

Chronique des non-travaux forcés /
Jean-Pierre Dautun.-
Paris: Flammarion, 1993, 274 p.-

Les Droits et Devoirs des Chômeurs dans
le Canton de Genève: guide pratique /
Association de Défense des Chômeurs.-
Genève: Association de Défense des
Chômeurs / Office Cantonal de l'Emploi,
1993, n.p. (classeur).-

Evaluer, évoluer.-
Vers un nouveau dialogue en ressources
humaines /
Anne Riberolles.-
Paris: les Ed. d'Organisation, 1992, 192 p.,
bibliogr.-

**Evolution récente du chômage en Suisse :
analyse par flux et cadre de réflexion /**

Cédric Tille.-

Tome 1 : analyse des données suisses.-

Lausanne : Université de Lausanne,

Institut Créa, 1993, 170 p., bibliogr.-

**Evolution récente du chômage en Suisse :
analyse par flux et cadre de réflexion /**

Cédric Tille.-

Tome 2 : cadre d'analyse théorique.-

Lausanne : Université de Lausanne,

Institut Créa, 1993, 92 p., bibliogr.-

La Motivation et ses nouveaux outils.-

Des clés pour dynamiser une équipe /

Dir. de Jean-Dominique Chiffre ;

Jacques Teboul.-

Paris : ESF éditeur, 1990, 162 p.-

Partage du travail : la grande illusion /

Jean-Philippe Chenaux ; Pierre Weiss.-

Genève : Fédération des Syndicats

Patronaux, 1993, 168 p., bibliogr.-

Savoir définir et gérer ses objectifs.-

Une stratégie de la réussite /

Chantal Selva ; Guy Missoum.-

Paris : ESF éditeur, 1991, 152 p.-

Le Travail en questions /

Pour N° 137-138.-

Paris : Ed. L'Harmattan, 1993, 208 p.-

**EXCLUSION/INTEGRATION
SOCIALES**

Viol à domicile.-

La loi du silence /

Paul Bigourdan.-

Paris : Delachaux et Niestlé, 1989, 219 p.,
bibliogr.-

La Violence à l'école /

Bernard Defrance.-

Paris : Syros-Alternatives, 1993, 138 p.,
bibliogr.-

ETRANGERS

Réfugiés et formation /

Novine Berthoud-Aghili ; Marie-Claire

Caloz-Tschopp ; S. Perez-Maldonado.-

Genève : Université de Genève,

Faculté de psychologie et des sciences
de l'éducation, 1993, 184 p.-

(Cahier N° 69)

**La Suisse de demain et la mobilité
des populations : nouveaux enjeux pour
la recherche en sciences de l'éducation /**

Novine Berthoud-Aghili ; Marie-Claire

Caloz-Tschopp.-

Préf. de Pierre Dasen.-

Genève : Université de Genève,

Faculté de psychologie et des sciences
de l'éducation, 1993, [238 p.].-

(Cahier N° 68)

Vient de paraître

Du chômage à l'emploi

Guide pratique passant en revue les étapes chronologiques du «parcours du combattant» en quête d'un emploi. Chaque partie peut être prise en compte indépendamment du reste

- Chômage : prestations et permanences
- Orientation – Formation – Recherche d'emploi : adresses à connaître
- Structures intermédiaires : organismes de remise au travail, autrement dit les «emplois avec soutien social»
- Conseils pratiques : répondre à une offre – le c.v. se présenter...

128 pages
en vente au prix de Fr. 5.—

Publication du département social et éducatif de l'Hospice général,
en collaboration avec le service d'information sociale et juridique.

Commande : Hospice général - 12, cours de Rive - case postale 430
1211 Genève 3 – tél. 022/736 31 32 (int. 254)

Annoncer les rectifications d'adresses
selon A1, No 552

Affranchi à forfait
1200 GENÈVE 3



1500/93

HOSPICE GÉNÉRAL
Institution genevoise d'action sociale
service d'information sociale et juridique
case postale 430
1211 GENÈVE 3